

Pour une modernisation fondamentale de l'armée : efficience et efficacité plutôt que nostalgie

Concept du 23 septembre 2008 du Groupe socialiste
de l'Assemblée fédérale

Table des matières

INTRODUCTION : LE PS CONSTATE QU'IL Y A UN BESOIN URGENT D'AGIR – LA RÉFORME FONDAMENTALE DE L'ARMÉE PREND	
BEAUCOUP DE RETARD	2
1. LES EXIGENCES DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ	4
a) <i>Les grands risques ne sont pas de nature militaire</i>	4
b) <i>Pas de développement durable sans sécurité</i>	5
c) <i>Les défis militaires aujourd'hui et demain</i>	6
2. TÂCHES ET MISSION D'UNE ARMÉE MODERNE.....	9
a) <i>Mission de l'armée suisse</i>	9
b) <i>La promotion internationale de la paix est une priorité</i>	10
c) <i>Protection de la population et de ses ressources vitales</i>	12
d) <i>Stopper l'engagement de l'armée à l'intérieur du pays – pas de service d'ordre</i>	12
e) <i>Dans le ciel, un parapluie de protection efficace, mais axé sur les vraies menaces</i>	14
3. DU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE À UNE ARMÉE DE VOLONTAIRES.....	16
a) <i>La discussion sur l'obligation du service militaire s'enlise</i>	16
b) <i>Pour une armée de volontaires</i>	18
4. CONSÉQUENCES POUR LA STRUCTURE ET LA CONDUITE INTERNE DE L'ARMÉE	20
a) <i>Un besoin élevé de restructurations</i>	20
b) <i>Plus de collaboration internationale</i>	21
c) <i>Renforcer la conduite à l'intérieur de l'armée</i>	22
d) <i>Une stratégie de promotion axée sur les objectifs</i>	22
e) <i>Femmes et hommes – égalité des chances et diversité</i>	23
5. CONSÉQUENCES SUR LE BESOIN EN RESSOURCES	24
a) <i>Besoin financier plus modeste – disparition des coûts économiques</i>	24
b) <i>Une capacité renforcée de modernisation</i>	26
c) <i>Une meilleure utilisation des conditions du marché</i>	27
d) <i>Plus de compatibilité avec l'environnement</i>	28
e) <i>Les diminutions de personnel au DDPS et dans l'armée doivent être supportables pour les personnes et les régions touchées</i>	28
6. CONCLUSION	29
ANNEXE	30
a) <i>Papiers de position du PS sur l'armée</i>	30
b) <i>Interventions parlementaires du PS 2005–2008</i>	30

Introduction : Le PS constate qu'il y a un besoin urgent d'agir – La réforme fondamentale de l'armée prend beaucoup de retard

Politiquement, les conditions cadre de l'armée se sont fondamentalement modifiées. Malgré la mise en œuvre de la réforme Armée XXI, le consensus de fond qui semblait prévaloir durant la guerre froide est aujourd'hui rompu. Lors de la session parlementaire du printemps 2005 et pour la première fois dans l'histoire, les Chambres fédérales ont rejeté un programme d'armement. Dans la session d'automne 2006, la première tentative du projet de développement 08/11 a capoté. Puis, dans la session de l'été 2008, lors de la révision de la loi militaire, le Conseil fédéral n'a pas tout de suite pu trouver des majorités sur des questions pourtant essentielles. Ce qui à première vue pourrait apparaître comme une alliance contre-nature entre antimilitaristes et patriotes a en fin de compte une origine plus profonde : en fait, il manque une stratégie permettant d'établir sur quelles perspectives de risques se base l'armée suisse à terme, dans une époque où la défense nationale traditionnelle n'offre plus un scénario crédible. À l'évidence, contrairement à ce que l'on avait envisagé, le passage à «Armée XXI» se révèle être presque pire qu'une voie sans issue.

Aujourd'hui, la politique de sécurité est face au défi de se structurer pour l'avenir : retour à une armée du temps de la guerre froide ou en avant dans une nouvelle direction de modernisation ? Notre armée est trop grande et trop chère pour fonctionner sans une stratégie visible. Il faut de la modernité et de l'efficacité en lieu et place de folklore et de vent. En fait, les partis du centre en premiers doivent maintenant se décider s'ils veulent reculer dans le passé avec l'UDC ou avancer vers l'avenir avec le PS.

Ces dernières années, chaque fois qu'il fallait prendre une décision de principe, le PS a jeté des ponts en direction des partis du centre en vue de constituer avec eux et contre l'UDC des majorités tournées vers l'avenir et de réaliser enfin la modernisation de notre armée. Mais le PRD et le PDC ont toujours voté de préférence avec l'UDC en faveur d'une « rétro-armée », au lieu de se rallier au PS sur la base des compromis proposés. Même le DDPS a toujours penché du côté de l'UDC. C'est ainsi qu'en 2004, le Conseil national avait boudé la proposition du PS de réexaminer entièrement et de revenir devant les Chambres une seconde fois avec le projet très mal ficelé, et financièrement insupportable d'achat d'un avion de transport. En 2006, le PRD et le PDC ont de nouveau préféré se tourner vers l'UDC au lieu d'entrer en matière sur la proposition du PS de sauver les éléments principaux des étapes de développement 08/11 en réduisant les effectifs et en diminuant les engagements permanents de l'armée à l'intérieur du pays. En été 2008, les mêmes PRD et PDC ont préféré recommencer à se plaindre du blocage de la politique militaire et de la menace d'échec pesant ainsi sur la réforme de la loi sur l'armée, au lieu de s'allier avec le PS pour autoriser celle-ci à des entraînements et cours de répétition à l'étranger, limités pourtant aux tâches intelligentes que sont la police de l'air et la promotion de la paix.

C'est vrai que le PS a tout de même réussi plusieurs fois à désarmer l'opposition de la droite dure à la réforme armée XXI. Vu l'état de la situation s'agissant de la réalisation d'armée XXI, le PS se sent aujourd'hui conforté dans toutes les critiques qu'il a adressées. La réforme armée XXI passe largement à côté des défis actuels et futurs d'une vraie politique de sécurité : elle repose sur un concept de sécurité qui ne s'inspire nullement des risques effectifs. Pire, elle combine adaptations lentes et maintien d'éléments du passé. Le symptôme de cette crise profonde de l'armée se traduit par un manque aigu de personnel et de moyens. Cette armée conçue sur un modèle beaucoup trop grand et surchargée de trop nombreuses missions nécessiterait en réalité bien plus de moyens et de personnel qu'elle n'en a à disposition. Le rapport ne cesse de

se dégrader entre les dépenses d'exploitation qui explosent et la part toujours plus petite des moyens à disposition pour investir dans une modernisation.

De plus en plus, la politique des finances prend le pas sur la politique militaire, écartant du même coup toute conduite stratégique et tout aménagement politique. Les effets catastrophiques qui en résultent sont devenus patents : la mission et le but d'armée XXI sont presque irréalisables. Le travail des militaires de profession souffre de désorientation et d'un manque grave d'effectifs. Même chez les miliciens, le manque de cadres devient sérieux. Qui donc souhaite encore faire une carrière militaire dans une armée désorientée, d'autant plus que celle-ci n'a plus aucun lien exploitable avec la carrière civile ? Le rapport en allemand de la Commission de gestion du Conseil national « Umsetzung der Armee XXI im Bereich der Ausbildung » et les résultats décevants de l'exercice cadre d'état-major « STABLO » ont comme conséquences de graves lacunes dans la conduite et dans la formation. Cet état de fait est confirmé dans le premier rapport du Conseil fédéral de « controlling politique » de février 2008 portant sur l'« Évaluation des objectifs d'armée XXI » et aussi dans le « Masterplan 2008 » de l'état-major de planification de l'armée.

L'étape de développement 08/11 conçue dès le départ de manière trop hésitante et par la suite même devenue en partie rétrograde n'a pas résolu les problèmes. Le doublement d'ici 2010 du nombre de troupes affectées à la promotion de la paix tel que souhaité en 2005 par le Conseil fédéral et l'exigence formulée en 2006 de diminuer de moitié le nombre des troupes blindées ne se sont pas produits, car le chef du DDPS et les partis du centre ont plié le genou devant l'opposition de la droite bourgeoise. Aujourd'hui, le Conseil fédéral n'entend même plus mettre en œuvre ce que le Parlement a confirmé en 2007, soit de doubler le nombre des troupes affectées à la promotion de la paix d'ici 2010. En été 2008, comme à chaque fois à une faible majorité, le Conseil des États s'est opposé à cette allégeance à la droite bourgeoise ; malheureusement, au Conseil national, les partis du centre ne sont pas apparus particulièrement gênés de suivre l'UDC aveuglément, sur ce point comme dans d'autres.

Résultat : notre défense nationale est devenue invraisemblable et ne sera pour ainsi dire pas réduite et elle sera même renforcée sur certains aspects essentiels – acquisition projetée de nouveaux avions de combat. Malgré un mandat parlementaire clair, il n'y a aucune volonté de développer les engagements en faveur de notre participation à des campagnes de promotions de la paix de l'ONU ou de l'OSCE. En lieu et place, l'armée assume des missions toujours plus fréquentes à l'intérieur du pays (surveillance des immeubles d'ambassades, WEF, Euro 08, etc.), tâches pour lesquelles elle est insuffisamment formée et qui ne font même pas partie de sa « mission ». Au PS, cette politique se heurte à une résistance vive.

Dans l'intervalle, la crise de l'armée a atteint les échelons les plus élevés du commandement. En peu de temps, trois commandants de corps et un divisionnaire ont dû démissionner : le chef de l'armée et le chef des forces aériennes en été 2008, peu avant le chef de la base logistique, le premier parce qu'il ne satisfaisait pas aux exigences en matière d'organisation et le second parce qu'il ne s'était pas rendu compte des manques à combler en matière de logistique. Dans l'intervalle, toute une série de postes élevés au sein de l'armée sont devenus vacants ou tout simplement occupés ad intérim.

Ces problèmes dramatiques de personnel à la tête de notre armée sont exemplaires s'agissant du vide actuel à propos d'un concept de politique de sécurité : un programme sans priorités pour faire face aux risques existants. Pour le PS, il n'y a aucune ambiguïté : le développement de notre armée ne peut reposer que sur des considérations de nature financière, ni sur les seules contraintes d'une politique en charpie qui vont déterminer la politique de sécurité intérieure. Il est donc urgent de mener un débat politique sur l'avenir de l'armée suisse.

1. Les exigences de la politique de sécurité

a) Les grands risques ne sont pas de nature militaire.

La discussion actuelle à propos de la politique de sécurité méconnaît deux aspects importants : les analyses des risques sont incomplètes et les moyens retenus sont inadéquats. Trois types de menaces déterminent aujourd'hui les discussions en matière de politique de sécurité : le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive, la faillite d'États. On part du principe que les moyens militaires sont à même de contrer ces menaces. Or, cette assertion est trop sommaire à double titre: les analyses des menaces sont incomplètes et les moyens choisis pour y faire face ne sont pas adéquats. Une stratégie de paix qui se veut efficace doit étendre son champ de vision à l'ensemble des dangers qui mettent en péril la vie et le bien-être des êtres humains: la faim et la pauvreté, les inégalités économiques et les injustices politiques, les économies de la violence qui exacerbent les conflits, les persécutions et les migrations, les épidémies, le manque de ressources et les menaces environnementales. Ni la guerre ni l'armement ne sont à même de résoudre ces problèmes. Les efforts accomplis par la communauté internationale pour réaliser un monde plus équitable et sans tensions sont bien plus efficaces. Ceci implique en particulier qu'on écarte la violence comme moyen politique, qu'on renforce l'ONU, le droit international et le soutien durable aux processus de paix.

L'État doit investir ses moyens en priorité là où les risques sont les plus grands. Et c'est dans le domaine civil. La plus grande menace pesant sur notre pays vient de la catastrophe climatique mondiale. Puis viennent les risques les plus importants inhérents aux centrales nucléaires du pays et des pays voisins. La Suisse est vulnérable au premier chef en raison d'une part de sa dépendance vis-à-vis de systèmes fragiles de techniques industrielles comme les infrastructures informatiques et d'autre part en raison de la criminalité organisée qui peut mettre en péril notre ordre juridique. La qualité de la cohésion sociale influe aussi directement sur la sécurité, qui dépend toujours plus des effets de processus globaux. C'est pourquoi on ne saurait bâcler une analyse de politique de sécurité qui devra toujours inclure les plus grands défis globaux du moment que sont les modifications climatiques, la lutte contre la pauvreté et les migrations.

Il est tout à fait clair pour le PS qu'une analyse complète sur la sécurité actuelle n'arrive en aucun cas à justifier le maintien de contingents d'une force armée. Au contraire même, une force militairement organisée sur un plan national n'est d'aucun secours face aux risques précédemment énumérés. Il faut bien davantage des stratégies ancrées avant tout dans le secteur civil. Vouloir pratiquer une politique de sécurité efficace implique qu'on ne ferme pas les yeux devant les grands défis globaux. Dans sa politique économique extérieure, la Suisse suit la voie d'un système multilatéral onéreux. Elle se classe loin devant dans cette économie mondiale globalisée. Si la Suisse entend prendre vraiment au sérieux les intérêts en jeu dans sa politique de sécurité, son regard ne doit pas s'arrêter aux frontières nationales, mais doit porter plus loin :

- **Aménager la globalisation de manière sociale et écologique** : Voici les composantes d'une politique de sécurité sans lacune : des conditions de travail respectant la dignité humaine pour toutes et tous ; la lutte contre les effets néfastes de la concurrence fiscale internationale ; la diminution de la dépendance des produits pétroliers et de l'uranium en encourageant les énergies renouvelables ; un renforcement de la politique globale de l'environnement.
- **Cohérence entre politique étrangère et politique économique** : la politique commerciale et la politique migratoire de la Suisse doivent correspondre à ses objectifs en matière de politique étrangère – notamment avec les objectifs de promotion de la paix, de renforcement des droits humains, de lutte contre la pauvreté et de la politique globale du climat.

- **Engagements internationaux** : en outre, la Suisse doit augmenter de manière significative ses contributions à la solidarité internationale pour atteindre les objectifs du Millénaire de l'ONU en consacrant notamment au moins 0,7% de son PIB à la coopération au développement. L'efficacité en la matière doit précisément être maintenue et consolidée eu égard aux objectifs de la politique de sécurité.
- **Renforcer l'efficacité de la défense des intérêts par des collaborations actives et des participations à ce qui se passe au plan international** : la Suisse ne peut atteindre que peu de choses seule ou sur un plan bilatéral. La prise en compte d'intérêts n'est efficace que pratiquée avec d'autres États qui pensent la même chose. Ceci inclut donc tout naturellement de vouloir occuper un siège au conseil de sécurité de l'ONU et d'adhérer à l'Union européenne.
- **Désarmement mondial et modification des équipements militaires** : les cinq membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU produisent le 80% des armements dans le monde. À eux seuls, les USA représentent les deux cinquièmes des dépenses militaires mondiales et les pays membres de l'Union européenne, le quart. Ceci occasionne au plan mondial, donc aussi dans les pays émergents, un accroissement des dépenses militaires. Compte tenu des paradoxes évidents que présente donc la politique de sécurité, la Suisse doit s'engager au sein de l'ONU en faveur d'une réduction des dépenses militaires au profit des actions de prévention durable des crises et de réparation des effets des conflits. En même temps, elle doit s'exprimer sans ambiguïté contre toute tentative de transformer des forces de frappe orientées jusqu'ici sur la défensive en des armées offensives et interventionnistes dans toutes les parties du monde. Il faut au contraire que les réformes des forces de frappe aient pour objectif de créer des troupes de la paix, rapidement mobilisables dans un concept moderne de maintien de la paix tel que l'ONU le demande.

b) Pas de développement durable sans sécurité

Sur le long terme, il n'y a pas de sécurité sans développement. Mais l'inverse aussi est vrai : sans sécurité, il ne peut y avoir développement, aussi à court terme. Le rapport entre sécurité et environnement est tout aussi serré et varié. Une chose est sûre pourtant, un manque de développement et la menace de risques environnementaux ne justifieront jamais une intervention militaire. D'autre part, il faut songer au fait que le manque de sécurité, de stabilité et de protection des gens empêche aussi tout développement durable. Et ceci ne vaut pas que pour des régions directement menacées, mais compte tenu de la globalisation, ceci vaut aussi pour nous. Des interventions de type militaire sont donc inévitables à certaines conditions toutefois, de manière à remettre en selle un développement qui puisse être durable et à pouvoir éviter – pour la Suisse aussi – une aggravation de situations de crise menaçant la sécurité.

Dans la mouvance de la globalisation, le rapport devient toujours plus étroit entre sécurité et développement, de même qu'entre sécurité et environnement. Les nationalistes d'une part et les pacifistes fondamentalistes de l'autre prétendent de part et d'autre des frontières nationales que la paix ne peut se promouvoir que par des moyens civils. Pour le PS aussi, la primauté des moyens civils est un principe aussi immuable que central. Mais dans le même temps, il est également clair pour le PS qu'écarter par principe et d'emblée tout engagement militaire de la Suisse aux fins de protéger la population civile dans des régions en guerre, serait moralement tout aussi difficilement défendable vis-à-vis des gens touchés par cette crise, sans compter que ceci pourrait être contraire à l'intérêt primaire de la Suisse de vivre en sécurité.

Vu la densification de son réseau de relations, la Suisse est devenue plus dépendante et plus vulnérable face aux événements qui se produisent à peu près n'importe où sur la planète. La Suisse est également concernée lorsque des millions de gens souffrent de la faim, de catastro-

phes naturelles, du sida, de la violence et de violations des droits humains. Ces gens ont droit à notre solidarité. Mais les situations qu'ils vivent menacent également notre sécurité. On peut lire dans un rapport du secrétaire général de l'ONU que chaque évènement et chaque processus qui mène à la mort de nombreuses personnes ou à réduire leurs chances de survies et qui mine les États en tant qu'éléments porteurs du système international constitue une menace pour la sécurité internationale. Pour commencer, les dangers lointains ne doivent pas devenir imminents et les dangers déjà imminents et concrètement menaçants ne doivent pas devenir destructeurs.

Mais pour cela, il faut un cadre global d'agissement préventif assorti d'une autorité de conduite au plan national et international. Aucun État, si puissant soit-il, ne peut aujourd'hui tout seul se rendre invulnérable aux menaces de notre temps. Chaque État a besoin de la coopération des autres pour créer la sécurité. Celui qui participe à affronter les menaces les plus imminentes pesant sur les autres peut compter avec le fait que ces autres collaboreront à leur tour pour évincer les risques les plus menaçants pour lui.

c) Les défis militaires aujourd'hui et demain

À vues humaines, il n'existe aujourd'hui aucune menace pour la Suisse venant d'ennemis militairement organisés de manière conventionnelle. Suite à l'adhésion à l'UE et à l'OTAN de nombreux pays de l'Europe centrale et de l'est, et aussi de la zone méditerranéenne, la ceinture de démocraties stables entourant la Suisse est devenue large. Le cas classique de défense nationale qui verrait la Suisse devoir se protéger seule contre un ou des agresseurs militaires dotés de moyens technologiquement avancés est désormais devenu invraisemblable et ce pour des décennies. Le temps où l'on peut déceler des signes avant-coureurs de conflits armés symétriques s'est considérablement allongé depuis l'extension de l'OTAN et de l'UE.

Les catastrophes naturelles peuvent prendre aujourd'hui une ampleur – notamment en raison des modifications climatiques – qui nécessitent dans une première phase l'intervention de l'armée. Il est cependant évident pour le PS que l'armée n'est pas là pour damer des pistes de ski ou pour déblayer pendant des mois les débris d'une catastrophe. L'armée ne doit pas faire une concurrence déloyale à l'économie locale. Au contraire, le marché civil du travail doit pouvoir recruter de la main-d'œuvre pour satisfaire les besoins en aide. Dans les premières heures d'évènements majeurs, comme des inondations, des avalanches énormes, des glissements de terrains montagneux ou des tremblements de terre – qu'on ne peut exclure - il n'est pas rare que les services de secours civils, les pompiers et les services sanitaires soient rapidement débordés. Dans ces situations extraordinaires et dans cette première phase aigue, l'armée, qui dispose aussi des engins lourds nécessaires, a une mission importante à remplir.

Il ne faut pas sous-estimer le risque pour la sécurité que représentent les Etats instables et en voie d'éclatement dans un système international devenu hautement interdépendant. La faillite de certains Etats à travers le monde est un des plus gros risques actuels pour la sécurité. Ceux qu'on nomme les « *failed states* » se caractérisent par une société déchirée en plusieurs morceaux où l'Etat a perdu tout ou partie du monopole de l'usage de la force. Des milices armées privées, des bandes armées incontrôlées et des armées personnelles de mercenaires créent dans ces pays les bases d'une économie de guerre aberrante. Les conséquences en sont un usage excessif de violence à l'encontre de la population civile, des catastrophes humanitaires et une déstabilisation grave de l'ordre international. Si dans une région, le monopole de l'usage de la force, réservé normalement à l'État, part en lambeaux, on voit des « seigneurs de guerre » rivalisant entre eux pratiquer le terrorisme pour s'approprier les ressources, déstabiliser pas seulement la population civile locale, mais également le système juridique et économique mondial en raison des liens qu'ils entretiennent avec des organisations criminelles. Dans de telles

circonstances, la communauté internationale doit axer son souci de rétablir la protection de la population civile et la stabilité régionale ou globale sur l'établissement ou la reconstruction d'un ordre étatique qui puisse être intégré de manière constructive dans les structures de gouvernance internationales. Pour que ces actions puissent être durables, les seuls moyens à mettre en œuvre sont les moyens civils excluant l'usage de la force. Mais il demeure nécessaire que la communauté internationale comble dans une phase transitoire le vide laissé par la disparition du monopole de l'usage de la force exercé par l'État. Les expériences vécues dans les années 90 du siècle dernier montrent que toute faillite d'un État ou tout éclatement de conflit armé peut déstabiliser l'ordre dans cette région du monde ou au plan international en général. Mais pour renforcer cet ordre, il faut agir au plan mondial et de manière efficace afin de relever les défis que constitue la lutte contre la pauvreté, contre les menaces écologiques et contre les violations des droits humains. Seules des structures étatiques suffisamment fortes peuvent servir de base à la sécurité, la paix et le développement durable. La faillite des États réduit à néant les efforts des nations du monde pour établir la sécurité des êtres humains et pour concrétiser les principes des droits fondamentaux. Les conséquences subies par les populations civiles sont effroyables; sans compter que la faillite des États peut aller jusqu'à entraîner de manière durable la mise en danger de notre propre sécurité. Il suffit de songer à la radicalisation des conflits sociaux et à l'affaiblissement du rayonnement et de la protection des organisations (humanitaires) internationales dans un contexte de violence non étatique durable, ou de songer également aux zones de repli que constituent les États faibles pour les réseaux du terrorisme international.

Les risques actuels de violence sont asymétriques et peu, voire pas du tout liés à un territoire.

La criminalité terroriste amène des risques de violence qui peuvent être virulents pratiquement sans signes avant-coureurs. Le point de départ d'actes terroristes peut se situer dans le pays même ou dans n'importe quel autre, même ami. De tels actes ne seraient pas dirigés contre le territoire suisse ni contre notre État, mais contre des installations sensibles et isolées ou contre la population civile. Ce qui est pertinent sous l'angle de la politique de sécurité, c'est que de telles attaques n'entrent dans aucune logique militaire habituelle et ne respectent aucune des lois de la guerre selon le droit international. Contre ce type de menaces, la Suisse doit donc aussi et peut prendre des mesures préventives de protection efficaces de la population et des infrastructures. Ceci implique qu'on redéfinisse les interfaces entre la sécurité intérieure et extérieure.

Il faut renoncer au luxe qu'est le maintien de la capacité de contenir par la force une attaque hautement invraisemblable à la faveur du renforcement des mesures permettant de prévenir des dangers combien plus probables. Armée XXI est un instrument permettant au Conseil fédéral de mobiliser en quelques jours 120'000 soldats équipés et formés. À cela s'ajoute les 20'000 hommes de l'année du recrutement et 80'000 réservistes également équipés et formés. Il n'est pas possible de justifier ce haut degré de préparation à partir de la constellation actuelle en matière de politique de sécurité, mais c'est la cause de la plus grande part des coûts élevés de l'armée.

La densité de l'habitat et la vulnérabilité des systèmes techniques et industriels des sociétés les plus modernes sont des éléments qui posent des limites étroites aux stratégies militaires.

L'orientation principale d'armée XXI axée sur le cas de figure d'une grande défense nationale est devenue insensée dans la mesure où il n'existe pas de scénario plausible de menace concrète, et aussi parce qu'il y a dans une guerre moderne un point de non retour à partir du-

quel la défense revient à s'autodétruire. C'est pourquoi le PS rejette la doctrine de défense d'armée XXI.¹

Les moyens techniques militaires n'offrent aucune protection contre certains risques de violence. La Suisse est vulnérable. Il n'existe aucune protection contre une guerre atomique. On ne peut non plus exclure absolument tout accident avec les armes atomiques qui sont toujours stockés en grand nombre un peu partout en Europe. Un jour, il se pourrait également que des criminels terroristes aient la maîtrise d'armes atomiques et qu'ils les utilisent sans avertissement. Il n'y a pas de protection militaire ni technique contre ce type de menaces. Même s'agissant des missiles à courte et moyenne portée, on ne décèle encore aucun système de défense qui ait des chances de réussir.² C'est pourquoi le PS exige du Conseil fédéral qu'il prenne des initiatives en matière de politique étrangère pour que l'Europe devienne et soit déclarée zone sans armes atomiques et aussi que notre gouvernement s'active en faveur d'une prévention générale en se mêlant aux autres pays ou groupes qui sont sur la même ligne. C'est l'instrument central qui permettra de faire baisser l'imminence de la menace de destructions massives par des missiles ou d'autres moyens analogues aux mains de terroristes. C'est par les organisations internationales que la Suisse peut demander qu'on exerce une plus grande pression sur les grandes puissances nucléaires pour que dans un proche avenir il y ait un désarmement nucléaire général et que celle-ci s'engage fermement envers les nations ne possédant pas l'arme nucléaire à ne jamais utiliser contre elles de telles armes. Ces puissances nucléaires doivent également renoncer à développer de nouvelles armes nucléaires (p. ex. les « mini-nukes ») et exclure de leur doctrine militaire le principe de la première frappe nucléaire. C'est la seule manière de renforcer le traité de non prolifération des armes nucléaires et d'éviter que des armes de destructions massives se répandent sur la surface du globe.

Eu égard à l'exterritorialité des risques de violence, toute défense est de moins en moins liée à des frontières de pays. La crédibilité et la légitimation de forces armées résultent en fin de compte du fait de savoir si celles-ci fournissent une contribution active à la sécurité et à la protection de la population, des infrastructures et des institutions démocratiques. Mais lorsque de nombreuses menaces ignorent précisément les frontières, il appartient alors à la Suisse également d'être un membre solidaire de la communauté internationale en sa qualité de membre de l'ONU et, compte tenu des exigences de la protection de sa propre population, de s'engager plus fortement dans les opérations internationales de prévention des conflits et de gestion des crises, précisément pour les atténuer grâce à des actions communes. Dans la mesure où les nou-

¹ Comme toujours, la conduite opérationnelle CO XXI et la conduite tactique CT XXI mettent beaucoup trop l'accent sur de grandes actions offensives des troupes mécanisées, qui seraient sensées anéantir un ennemi grâce à leur nombre et à leur puissance de feu. Mener une telle guerre de défense sur le territoire suisse c'est faire subir à la population civile et aux infrastructures des conséquences effroyables et désastreuses. Cela revient en fait à détruire ce qu'on voudrait protéger. La seule alternative réaliste consisterait à mener cette guerre de défense dans la « zone opérationnelle avancée », c'est-à-dire à l'étranger. C'est évident pour tous les spécialistes à l'interne, mais on n'en parle jamais. On ne dit jamais non plus que dans cette « zone opérationnelle avancée » vivent des gens ressortissants de pays amis, qui sont loin de s'attendre à des actions de démolition de l'armée suisse.

² S'agissant des dispositifs de défense contre les missiles à longue portée, le PS soutient la position du Conseil fédéral d'y renoncer. Les coûts seraient absolument hors de proportion avec les gains en sécurité, car il est faux de vouloir consacrer des moyens déjà modestes pour tenir compte d'un degré de risque déjà faible : le nombre des pays qui pourraient concrètement menacer la Suisse avec ce type de missiles est ridiculement bas. Et pour ces derniers – comme d'ailleurs pour tout mouvement terroriste – il y a une manière beaucoup plus aisée - meilleur marché que des missiles - d'amener en Suisse des armes de destruction massive. On voit qu'un système de défense antimissile n'est pas à sa place ici.

velles menaces ne connaissent pas de frontières, la Suisse doit aussi se poser la question de savoir de quelle manière elle veut et peut à l'avenir participer plus activement aux opérations internationales de prévention des conflits et de gestion des crises, précisément pour limiter l'acuité des menaces et des violences par la coopération. Cette question s'impose à elle en sa qualité de membre de l'ONU et d'État devant assumer la protection de sa propre population.

En bref : aujourd'hui, la politique applicable à l'armée ne peut que s'insérer dans une politique globale de paix et de sécurité. Le PS suisse exige dès lors que l'on fixe de nouvelles priorités à la mission de l'armée et qu'on en tire les conséquences qui s'imposent en matière de doctrine, de structures, d'effectifs, de formation et d'équipement.

2. Tâches et mission d'une armée moderne

a) Mission de l'armée suisse

L'armée doit s'occuper de la sécurité de la Suisse et de la protection de la population dans un monde globalisé et en réseau. Elle ne peut atteindre cet objectif en s'orientant d'après des scénarios dépassés depuis longtemps, ni en fermant les yeux devant les développements et les défis du monde actuel.

L'analyse des menaces présentée ci-dessus montre que la mission principale actuelle de l'armée suisse, soit la défense autonome du territoire, est un solde de risque minime et négligeable d'une guerre traditionnelle. Et même si celle-ci devait quand même devenir une réalité, la protection que la Suisse devrait assurer de manière autonome ne serait techniquement pas réalisable. C'est pourquoi le PS exige que l'armée reçoive une mission réaliste fondée sur les vrais dangers.

Parallèlement, il faut redéfinir l'interface entre les tâches respectives de l'armée et celles de la police, compte tenu du fait que la frontière entre la sécurité intérieure et extérieure est devenue floue. Il faut stopper la militarisation de la sécurité intérieure et exclure l'engagement permanent de l'armée à l'intérieur du pays notamment pour n'importe quelle tâche de service d'ordre. La maîtrise des situations extraordinaires (p. ex. des catastrophes naturelles) ou des cas où la sécurité intérieure est soudainement menacée sévèrement (p. ex. Actes de terrorisme), l'armée doit aussi pouvoir contribuer à protéger la population, les infrastructures et les institutions démocratiques.

Voici pourquoi le PS exige :

- une augmentation visible des engagements de l'armée suisse pour la promotion de la paix
- une définition beaucoup plus claire de la manière dont la Suisse peut contribuer à maintenir les capacités démocratiques et la souveraineté étatique sur terre et dans les airs, dans le cadre de la politique de paix et de sécurité
- le renoncement de l'armée à des engagements permanents à l'intérieur du pays et l'exclusion de toute tâche de service d'ordre.

La mission qui découle directement des risques effectifs actuels et futurs peut se formuler ainsi :

L'armée suisse

- contribue aux missions de la communauté internationale destinées à promouvoir la paix dans la mesure où il y a un mandat de l'ONU et pour autant que soient exclues des actions de pacification par la force ;

- contribue à maintenir les capacités démocratiques et la souveraineté étatique de la Suisse sur terre et dans les airs, dans le cadre de la politique de paix et de sécurité ;
- subsidiairement, protège la population et ses ressources vitales en cas de menaces terroristes ou d'autres menaces graves ;
- subsidiairement, assure des secours humanitaires et des engagements en cas de catastrophes.

Voici quelques remarques à propos de chacune de ces missions partielles :

b) La promotion internationale de la paix est une priorité

On ne le répètera jamais assez : le PS est fermement convaincu que la paix exige en premier lieu la prévention des crises et qu'elle nécessite un traitement civil des conflits. Ces dernières quinze années ont toutefois montré même trop clairement parfois qu'il peut y avoir des situations où les moyens civils de résoudre un conflit sont mis en œuvre trop tardivement ou de manière inappropriée, si bien que l'escalade de la violence ne peut être enrayée qu'en soutenant par des mesures militaires de la communauté internationale les opérations de promotion de la paix.

Mais le PS continue à rejeter de manière décidée toute participation à des combats armés de pacification forcée ou même à des opérations armées destinées à protéger des matières premières. Les antagonismes de pouvoir politique entre des États nationaux, entre leurs armées ou à des fins territoriales sont heureusement devenus beaucoup plus rares grâce à l'efficacité croissante du système de sécurité collective de l'ONU. Comme toujours cependant, les USA et d'autres grandes puissances cherchent à imposer leur faim de matières premières et d'influence basée sur une politique de la force aussi par des moyens guerriers. C'est ainsi notamment que lors de la seconde guerre Iran-Irak, ceux-ci ont réussi à se faire octroyer un mandat par le Conseil de sécurité de l'ONU, en violation des principes fondamentaux de la Charte de l'ONU. Le PS exhorte le Conseil fédéral à s'engager au sein de l'ONU contre toute relativisation du principe de non violence consacré par la Charte de l'ONU et aussi à combattre avec véhémence dans sa politique extérieure l'idéologie de la guerre préventive. En même temps, il faut que reste exclue la participation de la l'armée suisse à des opérations de pacification par la force armée ou à des opérations destinées à assurer la sécurité de matières premières.

L'engagement de la Suisse pour la paix et pour la protection des populations civiles victimes des violences de conflits ne doit pas s'arrêter aux frontières de notre pays. C'est à la fois une question de solidarité pour la détresse qui peut frapper les populations civiles dans les régions en guerre et aussi une question d'intérêt propre de notre pays. En effet, la sécurité de la Suisse est indissociablement liée à celle de l'Europe et du monde. En bien des endroits aujourd'hui, la guerre revêt le visage d'un génocide, de mépris massif et de violations des droits humains et du droit humanitaire international. La plupart du temps ces conflits armés se déroulent dans les limites reconnues par le droit international. La population civile est touchée au premier chef. Le PS soutient la participation de troupes suisses armées à des missions de promotion de la paix de la communauté internationale pour autant que cela se fasse dans le cadre d'un mandat de l'ONU ou de l'OSCE et qu'il y ait une base légale claire de droit international et enfin que les principales parties au conflit soutiennent l'intervention – ceci aussi bien pour des raisons de politique de sécurité que de politique extérieure.

Cela étant, il doit être clair que des engagements de soutien de la paix de notre armée ne peuvent être que l'instrument d'une ultima ratio dans le cadre d'une politique globale.

Il est incontournable que la communauté internationale s'engage contre la faillite des États et pour une bonne gouvernance des nations, compte tenu de la globalisation et de l'interdépendance croissante des régions du monde. Les expériences des années 90 montrent que la faillite d'États et les conflits armés peuvent déstabiliser l'ordre régional et international qu'il faut dès lors renforcer pour pouvoir faire face efficacement aux défis mondiaux tels la pauvreté, les menaces écologiques et les violations des droits humains. Des structures étatiques suffisamment fortes sont la base nécessaire à la sécurité, la paix et le développement durable. La faillite d'États perturbe les efforts mondiaux en faveur de la sécurité des être humains et de l'application des droits humains. Il en résulte des conséquences absolument dramatiques pour la population civile. De plus, des États en lambeaux peuvent dans leurs ultimes effets constituer une mise en danger sur le long terme de notre propre sécurité. Il suffit de songer aux sociétés qui se radicalisent, à la protection lacunaire des organisations (humanitaires) internationales dont l'image se ternit dans des contextes de violence non étatique ou encore aux cellules secrètes établies dans des États faibles offrant asile aux réseaux terroristes internationaux.

Le « Peace and Nation-Building » est une tâche hautement complexe. Intervenir de manière durable dans des États en faillite ou qui sont entrain de s'écrouler est une tâche des plus difficiles sous l'angle de ce que l'on nomme le « Peace- und Nation-Building » (construction des nations et de la paix). Il faut cependant admettre que seuls les États concernés sont à même de s'occuper de leur propre reconstruction. On peut citer la Macédoine comme exemple positif en cette matière – même s'il reste encore des problèmes à régler. Mais en Haïti aussi, l'ONU est arrivée à stopper les pires excès de violence, et ceci bien que les structures étatiques y aient été à terre depuis longtemps déjà. Les structures d'un État reposent sur la légitimité et le degré d'acceptation qu'on trouve dans la société. Le rôle que peuvent y jouer les acteurs extérieurs ne doit pas être surestimé. Il n'y a jamais de solution simple et rapide, pas plus que de « Nation-Building » à coût réduit. Ce sont des processus de longue durée qui peuvent impliquer plusieurs générations. Diriger ces processus de manière autoritaire ne vaut pas mieux que de créer une « anarchie ordonnée » entre les « seigneurs de la guerre », dont il faut bien tenir compte en les intégrant politiquement mais pas plus. Bien que les succès rencontrés jusqu'ici soient tout relatifs, il semble tout de même plus prometteur de compter sur une présence internationale pour instaurer ce délicat dosage démocratique de constitutionnalité, d'élections libres, d'aides financières, de reconstruction économique et de sécurité militaire. Ceci permet en plus de faire assumer leurs responsabilités aux auteurs en appliquant le droit international, ce qui peut rendre moins difficile le processus nécessaire et délicat du pardon.

Il faut clarifier les interfaces entre les instruments civils et militaires de la promotion de la paix.

La condition requise indispensable de toute mission de paix est la cohérence la plus stricte possible de toutes les procédures et moyens engagés à cet effet. L'expérience montre que les chances de succès augmentent quand les missions civiles et militaires sont intégrées, comme c'est devenu la règle dans l'UE. En tout cas, il est indispensable de clarifier la primauté sans ambiguïté de l'approche politique et civile en définissant les interfaces entre les instruments civils et militaires, et aussi de bien coordonner, en collaboration avec les acteurs civils et les forces de paix du pays touché, toutes les tâches de protection avec les efforts civils de détection précoce des crises, avec une planification sur le long terme, avec une logique de développement politique global et des bases solides de droit international. Ce faisant, à toutes les phases du processus de paix, il faut donner une importance particulière au rôle et au potentiel des femmes.

Lorsqu'on relève ce type de défis, le rôle d'engagements militaires d'acteurs extérieurs ne peut être au mieux que subsidiaire. C'est l'objectif de la reconstruction civile qui préside à tous les efforts. L'incapacité de l'État démantelé de garantir à ses citoyennes et à ses citoyens un mini-

mun de sécurité sociale et de liberté politique constitue le centre du problème. Il en résulte que la mission des acteurs militaires pourra se limiter à assurer un environnement sûr pour que puissent se dérouler les processus civils et sociaux. Plus les structures étatiques et le monopole de la force étatique ont été mis à mal, plus il sera nécessaire en principe de recourir à l'engagement de moyens policiers et militaires de la communauté internationale.

Le PS exige que d'ici 2010 l'armée suisse double les contingents de soldat-e-s suisses de la paix engagés à l'étrangers et qu'elle soit à même sur le long terme d'être en permanence présente dans des engagements de protection et de stabilisation à l'étranger, avec un total de 1'500 soldat-e-s, sur mandat de l'ONU. Aujourd'hui, la Suisse met à disposition en gros 250 soldat-e-s pour des missions internationales de paix. Considérant le besoin croissant de l'ONU et comparativement aux autres pays, c'est trop peu.³ Le PS exige qu'en politique extérieure l'on contrôle davantage la promotion de la paix par l'armée et qu'on développe ce secteur de manière que d'ici 2010 il y ait un contingent de 270 soldat-e-s suisses au Kosovo et qu'en Afrique, là où le besoin est le plus grand, un second contingent de 270 en gros puisse y contribuer à la sécurité et à la stabilité.

Cet engagement de la Suisse présuppose que notre pays participe activement aux forums multilatéraux y relatifs, qu'il oriente les structures de l'armée sur cette mission de promotion de la paix et qu'il répartisse en conséquence le personnel et les ressources matérielles à disposition.

c) Protection de la population et de ses ressources vitales

Outre la promotion de la paix, la mission principale de l'armée est la protection de la population et de ses ressources vitales. Comme les nouveaux risques de violence, s'agissant de la zone de départ et de la zone visée, ne sont plus liés au territoire et que les attaques terroristes, en particulier, ne s'arrêtent plus aux frontières du pays, la limite entre la sécurité extérieure et intérieure a cependant tendance à s'effacer. C'est le devoir de l'Etat que de garantir autant que faire se peut la sécurité de la population, également face à ces nouveaux risques de violence.

Il faut d'abord à cet effet des services de renseignements efficaces et dynamiques ainsi qu'une organisation intelligente des forces de police. Le PS Suisse est persuadé que les moyens policiers à disposition ne sont pas et n'ont pas été, jusqu'à présent, préparés de manière suffisamment ciblée à la lutte contre cette menace. Une réorganisation de la sécurité intérieure est donc urgente, sur la base d'une coopération des polices cantonales et urbaines – en liaison avec un mandat de prestations de la Confédération et les moyens fédéraux y afférents, car il s'agit là de tâches nationales. Parallèlement, il faut s'assurer que la protection des droits humains reste garantie, notamment par l'instauration d'un contrôle politique indépendant et efficace des services de renseignement et la création d'une instance de recours indépendante pour la police.

d) Stopper l'engagement de l'armée à l'intérieur du pays – pas de service d'ordre

L'engagement durable de l'armée à l'intérieur du pays et pour des services d'ordre doit être exclu par la loi. S'il n'y a aucune menace grave pour la sécurité intérieure et dans la mesure où la

³ À titre de comparaison, l'Irlande a en permanence 1'000 Soldat-e-s en chiffres ronds présents à l'étranger et il en est de même pour le Danemark et la Suède. Le Danemark prévoit d'augmenter son contingent à 2'000 d'ici 2009. La Suède pense mettre à disposition trois bataillons « Bataillons Swedint » de 750 à 1'000 soldat-e-s chacun, pour des opérations de support de la paix (« Peace Support Operations »). Le gouvernement autrichien s'est fixé comme objectif d'être présent à l'étranger en permanence avec un contingent pouvant aller jusqu'à 1'500 et à moyen terme de mettre à disposition pour une année une brigade cadre de 3'500 soldat-e-s.

planification des tâches de protection et de surveillance peut se faire sur le long terme, ce n'est nullement le rôle de l'armée d'enlever cette mission aux cantons à cause de fausses incitations financières et d'erreurs commises dans la politique du personnel. Il faut donc que la loi interdise formellement toute forme de service d'ordre de l'armée à l'intérieur du pays contre sa propre population.

On assiste aujourd'hui à une armée qui, en raison de son surdimensionnement et de sa quête de justification de son existence, assume toujours plus de tâches relevant de la sécurité intérieure. De fausses incitations financières encouragent les autorités civiles des cantons à s'arranger avec le DDPS en donnant des missions à l'armée, tout en ayant mauvaise conscience à ce propos, sachant que les bases constitutionnelles manquent pour ce faire, de même que les dispositions légales topiques. Pour le PS il est évident qu'il faut interpréter strictement la base constitutionnelle qui permet à l'armée d'intervenir sur sol helvétique seulement pour « faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ». Le PS rejette fermement tout service d'ordre et aussi ce qui a trait à la protection des biens, de même tous les engagements planifiables et durables de l'armée à l'intérieur du pays. Nous constatons aujourd'hui que ce type d'engagements de l'armée est toujours mis en avant pour justifier politiquement l'armée comme telle, mais qu'on n'a jamais créé les conditions de base nécessaires pour ce faire : il n'y aucune base légale claire à ce propos.⁴ Les interfaces avec les corps de police des cantons sont pleines d'ambiguïtés. Les prescriptions opérationnelles et tactiques de même que la formation des troupes, n'ont été que très insuffisamment adaptées aux nouvelles questions en cette matière que sont la proportionnalité, les stratégies de désescalade et l'évitement de dommages collatéraux.

L'argument standard qu'on a servi pendant des années pour justifier que l'armée (et des services de sécurité privés) se voit attribuer toujours plus de missions de sécurité intérieure est qu'il y avait trop peu de forces de police à disposition et qu'il y avait une « lacune ». Aujourd'hui, les cantons se sont tellement habitués à l'engagement permanent de l'armée et des services de sécurité privés à l'intérieur du pays que plus personne ne parle ou ne veut entendre parler de « lacune ».

Pour le PS c'est clair : les corps de police cantonaux doivent regagner nettement le terrain perdu par rapport aux services de sécurité privés et à l'armée. Un corps de police fort, axé sur les principes de base d'une démocratie, joue un rôle clé dans la garantie de la sécurité intérieure. Ceci implique :

- que les corps de police disposent d'un effectif suffisant et de moyens financiers appropriés. Dans la mesure où c'est la Confédération qui impose aux corps de police des villes et des cantons certaines missions, elle doit aussi prévoir une contreprestation financière à cet effet par le biais de contrats de prestations.
- qu'il existe d'autres instruments – notamment pour les périodes où les besoins en matière de sécurité augmentent – permettant de garantir la sécurité intérieure sans l'apport de services privés ni de l'armée. Le PS propose ici prioritairement une amélioration de la coordination intercantonale et un renforcement de la coopération internationale en matière de police.

⁴ En fait la notion militaire importante de « protection de l'espace » n'a pas de base légale. Cela laisse d'autant plus songeur qu'on l'utilise aussi bien pour le cas de défense nationale contre un ennemi extérieur organisé que pour des missions de sécurité contre des menaces asymétriques. On ne connaît pas les prescriptions spécifiques applicables dans les missions de sécurité à l'intérieur du pays. Seule une différenciation claire entre mission de défense et mission de protection permettra de mettre en application correctement la mission supérieure de l'armée, le maintien de la capacité d'agir démocratiquement et la souveraineté étatique de la Suisse.

Ces modèles sont dépendants du fait que la police fasse en sorte de pouvoir conserver le haut degré de confiance dont elle jouit aujourd'hui dans la population. Il faut des modes de procéder efficaces et qui reposent sur un contexte institutionnel solide et des procédures claires, pour garantir à la fois les contrôles policiers et le respect des droits fondamentaux, y compris des instances de recours indépendantes pour sanctionner les bavures éventuelles de la police.

Outre les arguments institutionnels, il y a aussi des raisons économiques qui plaident contre l'engagement permanent de l'armée pour des tâches à l'intérieur du pays. Sous l'angle purement budgétaire, l'engagement de l'armée pour des tâches à l'intérieur du pays peut à première vue paraître occasionner des coûts relativement modestes. Mais sous l'angle de l'économie publique, il est absurde d'enlever des gens hautement productifs de leur travail habituel pour leur faire effectuer durant des jours entiers des travaux de logistique et des services auxiliaires de police, tâches dans lesquelles ces gens sont largement sous-utilisés par rapport à leur potentiel de productivité.

En outre, ce type d'engagements ne correspond pas du tout aux compétences spécifiques de l'armée. Les manifestations de rue et les missions de surveillance ne sont pas des tâches pour l'armée. Pourtant, ces dernières années, l'armée a chaque fois fourni une moyenne supérieure à 300'000 jours de service par an pour la sécurité intérieure. Par moment, on a recensé 40% des cours de répétition, c'est-à-dire qu'il y a eu jusqu'à 26 bataillons affectés régulièrement à des engagements de service d'assistance. Or, la décision du Conseil fédéral du 11 mai 2005 et l'étape de développement 08/11 restructurent l'armée en partie en vue d'engagements à l'intérieur du pays. Le PS rejette avec force et par principe la stratégie du Conseil fédéral consistant à substituer au cas de défense nationale classique devenu invraisemblable, par des engagements militaires à l'intérieur du pays. Même la Société des officiers lance aujourd'hui des avertissements à ce propos en disant ses craintes de voir le temps de formation militaire déjà trop court être mangé par une avalanche de missions à l'intérieur du pays.

Aide humanitaire d'urgence et engagements en cas de catastrophes. En principe, l'aide humanitaire et l'engagement en cas de catastrophe sont l'affaire des autorités civiles. Toutefois, la rapidité de l'engagement, la protection et la sécurité des secours, la distribution de matériel d'aide et la construction immédiate d'infrastructures de secours peuvent, moyennant certaines conditions, exiger l'engagement subsidiaire de soldats. Dans tous les cas, la responsabilité des autorités civiles doit être garantie.

Le PS accepte l'engagement de l'armée aux fins de protéger la population et ses ressources vitales, aussi à l'intérieur du pays, uniquement dans les cas de crise aigue assortie de menaces graves c'est-à-dire lors de frappes terroristes contre une grande partie de la population suisse ou contre des infrastructures essentielles de notre pays. Mais dans ces cas d'espèce, le secteur d'engagement de l'armée doit se limiter à la sécurité de zones étendues et à une protection des biens clairement définie. En outre, le commandement supérieur doit être assuré par les autorités civiles.

e) Dans le ciel, un parapluie de protection efficace, mais axé sur les vraies menaces

La Suisse doit être en tout temps capable de garantir sa souveraineté aérienne, en situation normale comme en cas de menace terroriste. Sans une police efficace du trafic, l'espace aérien très sollicité au dessus du sol Suisse deviendrait vite un chaos dangereux. Il faut pouvoir rapidement intercepter et remettre à l'ordre les avions avec lesquels le contact radar a été interrompu ou qui s'écartent de leur feuille de route. On ne peut pas non plus exclure que des avions isolés pénètrent dans l'espace aérien suisse à des fins terroristes et il faut pouvoir les combattre efficacement. Un tel système présente les exigences militaires suivantes :

- Il faut un service de police aérienne efficace capable de garantir la souveraineté aérienne et de maintenir les compétences air-air.
- Un système de renseignement efficace implique une liaison avec les pays voisins. Les FA-18 dont nous disposons suffisent largement à garantir au dessus de la Suisse un parapluie de protection efficace en cas de menace terroriste. Mais il n'est pas certain en revanche que la Suisse dispose de suffisamment de moyens de renseignement, car un tel résultat ne s'obtient que moyennant une collaboration internationale étroite, nécessaire d'ailleurs pour combattre efficacement le terrorisme. C'est donc notamment dans le domaine du renseignement qu'il faut développer nettement la coopération avec les pays voisins.
- Utiliser au mieux les ressources dont nous disposons déjà. L'armée de l'air suisse pourra continuer à exercer son activité aussi à l'avenir en utilisant au mieux les infrastructures existantes. La formation, l'entretien, les réparations, l'infrastructure, l'exploitation, l'engagement, etc. doivent s'appuyer le plus possible sur l'existant.

Le PS rejette les objectifs inspirés des systèmes suivants :

- Capacité de combat air-sol modèle de luxe : Le combat air-sol n'est pas une mission sensée pour les forces aériennes suisses. Il manque des scénarios plausibles de menaces justifiant des bombardements. De plus, il faudrait compter avec des dommages au sol insupportables.
- Présence continue dans l'air modèle de luxe : La présence continue dans l'air doit faire l'objet d'une analyse en rapport avec des menaces réalistes, c'est-à-dire une police de l'air en situation normale et dans le cas d'une menace terroriste. Les FA-18 à disposition peuvent garantir une présence continue dans l'air de un mois entier. Cela suffit.
- Capacité de développement modèle de luxe : Compte tenu des menaces prévisibles, il est inutile de vouloir créer les conditions permettant de mettre à jour les compétences de mener une guerre aérienne.
- Contre-mesures de luxe : Les contre-mesures destinées à empêcher la détection, le relevé, le suivi et le brouillage par des systèmes ennemis ont une nécessité très limitée s'agissant de la situation normale ou de menaces terroristes. On peut aisément renoncer aux contre-mesures qui présupposent des menaces symétriques, car celles-ci sont hautement invraisemblables sur le long terme.
- Capacité de changement de rôle de luxe : Cette capacité de changement rapide de rôle réclamée par les généraux, c'est-à-dire de pouvoir passer de missions air-air à des missions air-sol en conservant sa capacité de combat ou de police de l'air à défense de l'espace aérien, ne s'appuie sur aucun scénario plausible.

C'est pourquoi le PS rejette l'acquisition de nouveaux avions de combats coûtant des milliards de francs pour remplacer le Tigre F5. La surveillance aérienne est garantie en Suisse. Elle dispose depuis longtemps d'un parapluie efficace de protection. À l'avenir aussi, il sera possible de réaliser les exigences d'une police de l'air en état de fonctionner sans nouveaux équipements, à des coûts d'exploitation réduits et en causant moins de bruit. L'équipement de la surveillance aérienne de la Suisse qui dispose d'avions modernes est bon et même après le retrait du Tiger F5, supérieur à la moyenne en comparaison internationale. Le PS soutient la mission de l'armée de garantir la souveraineté de l'espace aérien – mais ceci n'implique aucunement l'acquisition de nouveaux avions de combat.

3. Du service militaire obligatoire à une armée de volontaires

a) La discussion sur l'obligation du service militaire s'enlise.

Le PS suisse part du principe que 50'000 personnes engagées militairement seront à même d'accomplir les missions décrites ci-dessus. Un quart d'entre elles environ doivent être à disposition avec un plus haut degré de disponibilité. Ce degré de préparation correspond à ce que l'on trouve dans les pays comparables au nôtre :

- Le Danemark dispose (sans sa flotte) de 11'500 soldats de métier et de milice et de 5'250 militaires «volontaires» et recrues, soit un contingent total de 16'750. Il faut ajouter à cela pour l'armée de terre et de l'air environ 40'000 réservistes.
- Dans son rapport «Bundesheer 2010», la commission autrichienne de réforme de l'armée de terre arrive à la conclusion qu'il faut à l'Autriche une force de frappe de 50'000 personnes pour accomplir les opérations fixées par la structure des tâches qui sont ici assez semblables aux nôtres.⁵ Se fondant sur ce rapport, le gouvernement autrichien a proposé au début de cette année de réduire de moitié jusqu'en 2010 les effectifs globaux de l'armée de terre de 110'000 à 55'000 soldats-e-s, dont 40'000 seraient constamment à disposition.⁶
- L'Irlande (sans sa flotte) dispose de 9'400 militaires de carrière et d'une réserve active volontaire de 11'900 personnes.

Moralement, le service militaire général obligatoire ne se justifie plus aujourd'hui en Suisse.

Cette pratique de la « levée en masse » d'une armée n'est justifiable que si une menace grave pèse sur l'État et la population. Aujourd'hui et à vues humaines, la vraisemblance d'un cas de défense nationale est trop minime pour que l'État puisse s'autoriser à partir de là à obliger des gens à sacrifier leur liberté personnelle et leurs droits durant une période non négligeable, de même – dans le cas extrême – à mettre leur vie en jeu pour tuer d'autres êtres humains.

Pour le PS, il est évident que la discussion sur l'obligation de servir et sur les modèles alternatifs de recrutement est urgente et impérative. Voici la description des motifs présidant à ce point de vue :

Le service militaire général obligatoire viole le principe de l'équité militaire. Chaque année, plus de 32'000 jeunes hommes suisses sont soumis à cette obligation. Pour les dix années de naissances actuellement soumises à l'obligation de servir, il en résulte actuellement un contingent global de plus de 300'000 soldats-e-s. C'est vraiment beaucoup trop. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui déjà, en gros 40% des appelés sont déclarés inaptes au service – dans certains cantons, c'est 50%., soit dès le recrutement, soit peu de temps après. Mais même avec cela, on recrute toujours plus de soldats que n'en exige en fait une politique de sécurité. Si maintenant on descend en dessous du plafond de 50'000 soldats-e-s, il n'est plus conforme à l'objectif de continuer à recruter via l'obligation générale de servir. Si l'on s'en tient au régime des cours de répétition existant, dans lequel il faut accomplir pendant dix ans un cours de répétition annuel, il faut alors recruter quelque 5'000 soldats chaque année. Le solde de 27'000 jeunes citoyens suisses est «surnuméraire». Avec des critères un tant soit peu crédibles, seul un petit nombre d'entre eux peuvent être déclarés inaptes. Admettons alors qu'il en reste encore 20'000 qui sont aptes au service et pour lesquels il faut alors trouver une tâche en dehors de l'armée proprement dite. La protection de la population ne peut prendre en charge ces jeunes soumis au

⁵ Cf. le rapport de la commission pour la réforme de l'armée de terre, Armée de terre 2010, Vienne 2004 (www.bmlv.gv.at/facts/bh_2010/archiv/pdf/endbericht_bhrk.pdf).

⁶ Conseil des ministres, décisions du 24.5. et du 7.6.2005, www.bmlv.gv.at/facts/management_2010/index.shtml

service militaire obligatoire, faute de besoins réels. Le service civil non plus n'a pas besoin de plus de 20'000 nouvelles recrues chaque année.

Reste donc la possibilité de recourir à une procédure de concours d'entrée à l'armée ce qui violerait gravement le principe du service militaire obligatoire. L'exigence que chaque personne astreinte au service militaire obligatoire ou à une prestation compensatoire appropriée présuppose évidemment l'existence de l'obligation générale de servir. L'équité en la matière exige en outre qu'aucune personne apte au service n'en soit privée contre sa volonté. Dans ce cas également, l'équité ne serait pas respectée si l'on était empêché de servir alors qu'on le souhaite. Donc, soit on viole l'équité, soit on admet des effectifs largement supérieurs aux besoins. Il n'y a d'ailleurs aucune autre voie et une taxe militaire de remplacement violerait également l'équité.

Une obligation générale de service à la collectivité ne serait pas une alternative. D'abord, cette obligation violerait l'interdiction du travail forcé consacré par le droit international. Des discussions approfondies et des études ont amené aux conclusions suivantes : l'idée que tous les membres d'une société doivent fournir un service à la collectivité porte en soi des éléments de valeur s'agissant de la solidarité au sein de cette société. Mais elle n'est pas réalisable. À l'exception du service militaire obligatoire, l'obligation de servir n'est envisageable d'un point de vue juridique que s'il s'agit de faire face à des situations de périls extraordinaires qui menacent l'existence et pour lesquels les moyens d'action ordinaires ou le marché s'avèrent insuffisants ou inefficaces. Ce n'est de loin pas le cas de la Suisse. En 2004, la Direction du droit international a publié une explication à ce propos : dans les circonstances actuelles, une obligation générale de servir serait contraire au droit international, à la fois de manière générale et aussi selon la pratique des organes de Strasbourg appliquant l'article 4 de la Convention européenne des droits humains (CEDH), car elle violerait les droits fondamentaux et les droits humains, en particulier l'interdiction du travail forcé. De plus, une telle obligation amènerait sur le marché des dizaines de milliers de personnes astreintes, ce qui favoriserait un dumping salarial inacceptable.

Le mythe du meilleur contrôle démocratique des armées qui connaissent le service militaire obligatoire. On a souvent entendu avancer les motifs selon lesquels les armées qui recrutent suite à l'obligation de servir sont mieux contrôlées démocratiquement que les armées formées de volontaires. Mais il s'agit là d'un mythe. Les États anglo-saxons privilégient depuis toujours les armées de volontaires et ce n'est qu'en cas d'absolue nécessité qu'ils recourent à une forme mixte de recrutement obligatoire et volontaire. Or l'histoire démontre que ni en Grande-Bretagne, ni au Canada, ni en Australie, ni en Nouvelle-Zélande ou aux USA on n'a jamais connu le danger d'une caste militaire qui aurait tenté de menacer la démocratie. Au Chili (1973), en Argentine (1976), au Brésil (années 60 et 70), en Uruguay (1974) et dans d'autres États sud-américains, en Grèce (1967-74), il s'agissait par contre à chaque fois d'armées composées de soldats soumis à l'obligation de servir, qui ont procédé à des putschs et ont ensuite mis toute la population sous pression. En Suisse aussi, ce sont des soldats soumis à l'obligation de servir qui ont ouvert le feu sur leur propre population pendant la grève générale de 1918/19, comme à Genève en 1932. Ce qui est en revanche essentiel, indépendamment du type d'armée, c'est de développer et de concrétiser des instruments efficaces du contrôle démocratique sur les forces militaires.

L'obligation de servir est un boulet économique. Sur un plan plus pragmatique, il y a un argument supplémentaire contre l'obligation générale de servir dans l'armée. Si, dans le budget de l'État, l'armée semble dans ce cas une dépense pas trop élevée, en revanche, si l'on prend en compte tous les coûts directs et indirects et sous l'angle économique global, une telle armée est plus chère qu'une armée de volontaires. De plus, dans la concurrence globalisée, un tel sys-

tème constitue un inconvénient pour les entreprises qu'il serait faux de vouloir minimiser et ce n'est pas un hasard si depuis le début des années 1990 des associations professionnelles importantes mettent en question l'obligation de servir. Aujourd'hui, pour les entreprises, une carrière militaire n'est plus perçue comme un gain, mais plutôt comme un facteur de coûts à éviter dans toute la mesure du possible.

Une chose est claire en tout cas pour le PS: il n'est plus possible aujourd'hui de maintenir le service militaire obligatoire. Aussi bien ceux qui le rejettent pour des questions morales, que ceux qui considèrent qu'il s'agit simplement d'un mode de recrutement inapproprié et injuste s'agissant d'une armée redimensionnée en fonction de ses vraies missions, considèrent aussi qu'il est urgent de mettre un terme au service militaire obligatoire.

b) Pour une armée de volontaires

Le PS s'est exprimé en 2001 pour un modèle d'armée dans laquelle des volontaires effectueraient un temps de service donné (par exemple trois ou sept ans) en qualité de soldat-e-s à durée déterminée. Ces dernières années, des discussions approfondies et des comparaisons à l'échelle internationale ont montré qu'il y avait aussi de bons arguments en faveur d'une armée de milice volontaire.⁷ Aujourd'hui, le PS suisse reformule et développe sa proposition de réforme en ce sens qu'il faudrait une armée composée à la fois d'un noyau de professionnels-les, engagés pour une durée déterminée ou indéterminée, et d'une milice de volontaires. Une milice volontaire comprend des proches de l'armée qui exercent par ailleurs une activité professionnelle civile principale. Ces personnes s'engagent volontairement, c.-à-d. sur la base d'un contrat de travail, à suivre une formation militaire de base et ensuite à de courtes périodes de service militaire (cours de répétition).

Voici brièvement les avantages d'une milice volontaire dans une armée :

- Cela donne une large base socioéconomique à l'armée, qui profite par ailleurs à moindre coût de précieux savoir-faire acquis dans le civil.
- L'armée dispose ainsi de volontaires motivés et compétents avec une répartition intéressante des âges.
- Ce système favorise un enracinement de l'armée dans la société, notamment pour les militaires de carrière.
- Il permet d'ajuster les effectifs de manière flexible.
- C'est moins cher qu'une armée recrutée via l'obligation générale de servir.
- Cela assure une progression des connaissances et un haut degré de formation.
- La dépense est supportable.
- Cela permet de recruter des volontaires pour les tâches classiques de la protection de la population.

Pour pouvoir recruter des militaires volontaires, il faut au préalable créer des incitations ciblées :

- des engagements sensés et bénéficiant d'une forte acceptation politique ;
- une formation de haut niveau quant à la qualité ;
- une indemnisation financière appropriée.

Il est déterminant pour le PS qu'une sélection par la négative ne conduise pas à la création d'une armée de «Rambos». En recrutant une armée de milice bénévole, il faut veiller à écarter

⁷ Plusieurs pays font de bonnes expériences avec ce type de modèle pour leur armée : l'Irlande, la Suède, l'Australie, la Grande-Bretagne et – vu globalement – les USA aussi.

d'emblée les personnes qui présentent une forte propension à la violence. De plus, il faut un contrôle politique intensif des troupes, un renforcement marqué de la conduite et une stratégie de promotion ciblée. Il faut concevoir la formation militaire de manière à ce qu'elle ne soit pas en contradiction avec les compétences civiles des volontaires, ni avec les capacités que l'économie privée privilégie, mais qu'elle serve de complément bien adapté. C'est la seule manière de forger une réputation de première classe pour l'armée suisse et c'est seulement de la sorte qu'on peut justifier l'engagement de volontaires dans une armée. Voici ce que pourrait être la composition de notre armée :

10'000	militaires de carrière à durée déterminée ou indéterminée formant le noyau professionnel de l'armée
40'000	volontaires de milice
4'000	employé-e-s civils pour l'administration, la logistique, les places d'aviation et les places d'armes
500	apprenti-e-s

On peut assurer la transition en commençant par réduire fortement la durée du service militaire obligatoire, ce qui permettrait de bien réussir cette transformation de l'armée suisse :

7'500	militaires de carrière à durée déterminée ou indéterminée formant le noyau professionnel de l'armée
15'000	Miliciens soumis à l'obligation de servir (en une fois) ⁸
30'000	Réserviste (libérés du service, 2 années, complètement équipés)
5'000	Miliciens volontaires (si pas d'engagement : cours de répétition bien-naux)
4'000	Employé-e-s civils : administration, logistique, places d'aviation et places d'armes
500	Apprenti-e-s

Dans ce modèle provisoire, l'obligation générale de servir n'est pas supprimée d'un coup, mais pas à pas. C'est de cette manière qu'ont procédé la plupart des pays européens, qui n'ont pas aboli l'obligation de servir en changeant leur constitution, mais en procédant pas à pas par des décisions du gouvernement et par des modifications de loi permettant de mettre en place un nouveau système. Cela a notamment comme conséquence qu'en cas de péril en la demeure, le gouvernement ou le parlement peuvent rapidement rétablir l'obligation générale de servir par des arrêtés urgents.⁹

⁸ 6 mois d'affilée (dont 4 mois de formation de base), puis libération. 3 Incorporations annuelles env. 3 x 5'000 recrues. Les 15'000 astreints au service ne pris en compte font du service civil ou s'acquittent d'une taxe militaire; mais celle-ci est unique, contrairement à aujourd'hui.

⁹ Il s'agirait d'examiner dans quelle mesure le modèle transitoire permettrait de s'approcher par exemple du modèle danois de manière à diminuer encore davantage les effectifs : dans ce pays, sur 25'000 astreints en 2004, à peine 6'000 ont reçu une formation de base de 4 mois (auparavant 9 mois). Dans le cadre du long débat sur l'obligation de servir on a toujours entendu exprimer la crainte de voir le recrutement fonctionner

4. Conséquences pour la structure et la conduite interne de l'armée

a) Un besoin élevé de restructurations

L'organisation des forces armées d'intervention et les capacités opérationnelles doivent être structurées de manière à pouvoir remplir au mieux les missions décrites ci-dessus. Ceci implique des restructurations fondamentales et une modernisation de notre armée. C'est la seule façon pour elle de pouvoir assumer les prestations permettant de maîtriser les défis actuels et futurs.

Il faut créer des structures modernes à capacité élevée d'exécution des missions et qui soient flexibles. Il est conseillé de prévoir une subdivision de l'armée en brigades chargées de missions. Celles-ci doivent pouvoir disposer d'un équipement moderne s'agissant de la conduite, du soutien à la conduite, du renseignement, de la logistique, de la mobilité et de la protection. Ces structures doivent être habilitées à collaborer sur un plan multinational et selon les prescriptions de l'UE¹⁰ en appliquant les critères de qualité du Partenariat pour la paix avec capacité de transfert et d'engagement à bref délai, avec un professionnalisme suffisant.

Les engagements internationaux de stabilisation doivent se transformer structurellement en missions confiées à de plus petites forces armées qui soient aussi plus légères et plus mobiles. Ce n'est pas le cas avec l'armée XXI. Il n'y a pas de structures permanentes à disposition pour des missions de soutien de la paix. La décision du 11 mai 2005 du Conseil fédéral de mettre sur pied jusqu'en 2008 un bataillon avec deux compagnies faisant ensemble un effectif de 500 militaires pour les opérations de soutien de la paix n'a jamais été concrétisée. Comme toujours, il n'y a que la moitié de ces forces qui sont à disposition. Les missions internationales de paix n'exigent toujours que 1% à 2% des ressources financières de l'armée, en personnel et en matériel. C'est insuffisant.

Les structures doivent être adaptées aux missions à exécuter en Suisse et à l'étranger, de manière à ce qu'il y ait une **large unité quant aux ordres d'engagement/à la troupe**, qui puissent garantir la bonne exécution des missions, elles-mêmes orientées par rapport aux engagements sur sol étranger.

Il faut assurer la mission de surveillance permanente de l'espace aérien dans des situations extraordinaires en collaboration étroite avec les pays voisins.

Il faut renoncer aux structures et stocks qui ne sont pas directement liés à l'exécution des missions prioritaire, notamment dans le secteur de troupes mécanisées. Comme toujours, il faut examiner et dissoudre en partie les nombreux états-majors qui existent aujourd'hui.

Les quatre organisations territoriales actuelles doivent être remplacées par une structure centrale. C'est le Service territorial qui assure dans l'Armée XXI la direction et la coordination de la collaboration entre l'armée et les autorités et organisations civiles. Pour la répartition des compétences, il existe quatre zones territoriales d'engagement. Chaque région territoriale dispose

comme un goulet d'étranglement. C'est pourquoi la possibilité de procéder par tirage au sort a été évoquée, de manière à désigner ceux qui seraient recrutés. Dans les faits et dans l'intervalle, il y a plus de volontaires intéressés que de places de formation disponibles, ce qui résulte notamment de l'incitation que constitue les engagements militaires internationaux qui présentent l'avantage d'une formation de qualité doublée d'un salaire confortable. Une recrue peut gagner jusqu'à 3'500 francs par mois ce qui est un salaire attractif pour de nombreuses personnes qui sortent directement de l'école. C'est ainsi que le Danemark a décidé définitivement en 2005 de renoncer au service militaire obligatoire.

¹⁰ « Framework Nation Concept » du 24 juillet 2002 et stratégie européenne de sécurité du 12 décembre 2003.

d'un état-major; et chaque canton y est encore représenté par un état-major de liaison territorial cantonal. Les commandants de ces régions territoriales dirigent généralement les engagements subsidiaires ainsi que la coordination de la collaboration entre civils et militaires. Les états-majors des régions territoriales sont les organes de liaison militaires avec les organes de direction civils des cantons et les autres services ou organisations dans leurs zones de compétence. Cette structure est inefficace, car trop nombreux sont les états-majors chargés des mêmes tâches. Simultanément, elle ouvre la porte à des intérêts particuliers fédéralistes. Le PS exige que la direction et coordination de la collaboration entre l'armée et les autorités et organisations civiles soit assurée par une structure centrale, comme cela se voit depuis longtemps dans la plupart des armées d'Europe.

b) Plus de collaboration internationale

On ne peut assurer la sécurité tout seul, mais seulement en coopérant avec des partenaires partageant la même philosophie à ce propos. L'armée pourra assumer entre autre des missions internationales de paix et garantir un parapluie de protection par une police de l'air au dessus de la Suisse seulement dans le cadre d'une collaboration internationale étroite. Or, le Conseil fédéral n'a pour l'instant qu'insuffisamment mis en œuvre sa doctrine de « la sécurité par la coopération ». Par rapport à l'État actuel des choses, il faut nettement développer la collaboration internationale dans les deux missions susmentionnées notamment s'agissant de la formation et de l'exécution opérationnelle des engagements prévus.

Pour le PS il est clair qu'une adhésion de la Suisse à l'OTAN n'entre pas en ligne de compte. L'OTAN fonctionne comme une alliance exclusives et excluante ; or, la paix et la sécurité exigent des processus qui intègrent. C'est pourquoi les partenaires les plus importants de la Suisse en matière de création de la paix, de sécurité et de missions internationales de paix doivent être l'ONU et l'UE. L'UE notamment fondée sur ses concepts de base affirme la primauté de la politique extérieure et la primauté des contributions civiles dans le cadre de missions de paix militaro-civiles qui doivent bénéficier d'une intégration maximale. Ce concept est bien plus prometteur que celui de l'OTAN ou des USA qui misent d'abord sur la dureté militaire et qui ne font que peu de cas des facteurs « mous » comme la participation politique, les droits humains et le développement social.

Dans sa motion 06.3290, saluée par le Conseil fédéral, le Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale a demandé la conclusion d'un accord cadre entre la Suisse et l'UE sur l'exécution d'opérations communes de paix et celle-ci doit dès lors être rapidement concrétisée. Avec sa Politique Européenne de Sécurité et Défense (PESD), l'UE devient un acteur toujours plus important dans le secteur international de promotion de la paix. De plus en plus, l'ONU mandate des organisations régionales pour qu'elles assument des opérations de paix. Il est donc normal que pour la Suisse l'UE devienne aussi un partenaire important en matière de politique de sécurité.

D'une manière générale, en matière de politique de sécurité, la Suisse doit renforcer sa collaboration avec les autres États qui poursuivent une politique extérieure comparable à la sienne. On pense en premier lieu à l'adhésion de la Suisse à SHIRBRIG.¹¹ Cette brigade multinationale met à la disposition de l'ONU à bref délai des troupes de Casques bleus pour des engagements de promotion de la paix. Actuellement, 16 pays font partie de SHIRBRIG.¹² Dans l'intérêt de la for-

¹¹ Multi-national Standby Force High Readiness Brigade For UN Operations. Cf. la Requête 05.1001.

¹² Argentine, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Irlande, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie et Suède ; sept autres pays y ont le statut d'observateurs : Chili, Croatie, Égypte, Jordanie, Lettonie, République tchèque, Sénégal (état novembre 2007).

mation et pour mener le dialogue de la politique de sécurité, la participation de la Suisse axée sur des projets concrets dans le cadre du partenariat onusien peut s'avérer utile avec le Partenariat pour la paix (PPP).

S'agissant de la sécurité de l'espace aérien suisse, le PS exige qu'on étende le champ d'application des accords bilatéraux de sécurité de l'espace aérien en cas de menaces non militaires signées ces dernières années avec les quatre États voisins, de manière à constituer à partir d'accords globaux portant sur la sécurité de l'espace aérien applicables à tous les types de menaces.

c) Renforcer la conduite à l'intérieur de l'armée

L'armée suisse est la dernière du monde occidental à n'avoir aucun concept de la conduite à l'intérieur de ses propres structures, concept qui soit soumis à la surveillance d'un organe indépendant externe.¹³ Le PS exige depuis longtemps un tel concept mais se heurte à un mur s'agissant du Conseil fédéral.¹⁴ La NZZ écrivait même en été 2008 : « Après le grave accident de bateau de la rivière Kander on peut se poser des question quant à la culture de conduite de l'armée. Il semble que comparativement à ce qui se fait dans la formation des domaines techniques et tactiques, on ne prête ici pas assez attention aux valeurs fondamentales que contient le règlement de service.»¹⁵

Il est déterminant pour la qualité démocratique et d'état de droit de notre armée. La constitution fédérale interdit les discriminations en fonction des préférences sexuelles, de la couleur de la peau, de la religion, de l'origine, ou en fonction de toute autre critère portant sur la spécificité d'un individu. Il s'agit donc d'appliquer concrètement ces prescriptions à tous les échelons («*diversity-guidelines*»)¹⁶. De plus, les obligations des militaires doivent être ancrées dans les droits humains et le régime d'un État de droit tel qu'il découle de la constitution fédérale de sorte qu'il n'y ait aucune place dans l'armée pour des comportements extrémistes ou de la propagande haineuse de quelque nature qu'elle soit. La discipline militaire doit être adaptée en conséquence et renforcée. Parallèlement, il faut abolir la justice militaire qui peut sans autre être remplacée en assurant aux tribunaux civils le soutien de juges disposant de connaissances militaires spécifiques. Il faut aussi enfin examiner la possibilité de mettre en place une fonction *d'ombudsman-woman* dans le cadre des structures de conduite.

d) Une stratégie de promotion axée sur les objectifs

Chaque diminution des effectifs d'une armée apporte avec elle un surnombre d'officiers routiniers qui freinent l'action des jeunes cadres motivés par les innovations. Le DDPS a déjà réagi à cette situation en ce sens qu'il a dissocié les salaires des grades militaires, ce qu'il faut saluer. Mais il manque toujours une vraie stratégie de promotion professionnelle. C'est pourquoi le PS exige qu'on élabore un concept global permettant de réformer tout le système actuel des promotions, en s'inspirant des standards internationaux. Il s'agit aussi de mettre particulièrement l'accent sur la dépolitisation des mécanismes: les opinions politiques, la provenance géographique

¹³ À propos du concept de conduite interne en Allemagne cf. URL www.zentruminnerefuhrung.de. Les USA ont publié un document de 200 pages intitulé Field Manual 6-22 «Leadership» en octobre 2006, cf. www.us.army.mil et <http://www.fas.org/irp/doddir/army/fm6-22.pdf>

¹⁴ Cf. Le postulat du 10.03.2005 du conseiller national Hans Widmer qui demandait au Conseil fédéral un rapport sur la conduite interne de l'armée.

¹⁵ Bruno Lezzi, «Basis der militärischen Führungskultur», in: NZZ, 19 juin 2008.

¹⁶ Le chef de l'armée Christophe Keckeis dirigea en 2006/2007 les premiers pas d'un « Diversity Management et plus d'égalité des chances dans l'armée ». Son successeur Roland Nef stoppa ces efforts.

que; des critères d'ordre ethnique ou sexuel et d'autres encore ne doivent plus influencer les promotions militaires. Le seul critère valable est celui de la capacité à exercer la fonction militaire prévue. Il s'agit aussi de mettre en place des filières de cadres en recourant à des modules, de manière à en permettre aussi l'accès à des non universitaires. C'est la condition à toute planification appropriée d'une carrière. Le concept doit aussi proposer une planification permettant aux officiers de plus de cinquante ans de quitter le service plus tôt de manière à permettre l'intégration de jeunes cadres tournés vers l'innovation. Il faudra aussi prévoir la manière dont des états-majors de planification devenus inutiles pourront être supprimés rapidement. Il faut enfin supprimer le droit que s'arrogé l'armée d'obliger un jeune à « continuer ».

e) Femmes et hommes – égalité des chances et diversité

Le principe de l'égalité femmes-hommes ancré dans la constitution fédérale vaut aussi pour l'armée. Diverses affaires impliquant l'armée montrent clairement que l'armée suisse n'a pas encore vraiment remarqué (ni concrétisé) qu'il s'est produit une évolution dans la société s'agissant de l'égalité entre femmes et hommes. Et ceci malgré le fait que des femmes soldates soient intégrées complètement dans l'armée depuis 2005 et qu'elles y bénéficient de la même formation que les hommes et effectuent la même durée de service militaire.

Tant que le service militaire ne sera pas accessible dans une mesure identique pour les femmes et pour les hommes, il ne sera pas possible d'éliminer de manière durable la sous-représentation des femmes dans les organes militaires de décision. L'article constitutionnel qui prévoit le service militaire obligatoire pour tous les hommes est en contradiction avec la disposition constitutionnelle sur l'égalité des genres. Il faut lever cette contradiction et, pour les mêmes raisons, supprimer l'obligation générale de servir pour les hommes. La seule manière d'appliquer le principe de l'égalité des genres dans l'armée également est d'instaurer une armée de volontaires accessible aux femmes comme aux hommes.

De nombreuses femmes et de nombreux hommes souhaitent accomplir un service à la collectivité, mais ne souhaitent pas porter d'arme. Ils veulent au contraire contribuer à la cohésion sociale et fournir un travail de paix. C'est pour cette raison qu'à côté du **service militaire volontaire**, il faut instaurer un service civil volontaire.

5. Conséquences sur le besoin en ressources

a) Besoin financier plus modeste – disparition des coûts économiques

L'armée de volontaires préconisée par la PS coûtera en gros et en chiffres ronds 3 milliards de francs, dont 1,67 milliards de francs pour les salaires, 450 millions de francs pour l'exploitation et 880 millions de francs pour les investissements.

Aperçu des coûts d'une armée de volontaires

	En mios de fr.
Coût de personnel	1 670
Coûts d'exploitation	450
Investissements	880
Total	3 000

Dans une armée de volontaires, la grosse part des dépenses concerne le personnel avec 1 670 millions de francs. Pour les militaires de carrière et les soldat-e-s contractuels (*Zeitsoldaten*) il faudra compter avec un salaire mensuel moyen de 8000 francs. S'agissant des miliciens-ennes volontaires, on considère qu'il gagneront la première année un salaire mensuel de 4000 francs durant une formation de base de quatre mois, et ensuite 5000 francs par mois lors des cours de répétition biennaux (à quoi s'ajoutent les défraiements pour le logement et la nourriture). De plus, on part du principe qu'il y aura en permanence 1200 miliciens-ennes volontaires en service quelque part avec un salaire mensuel moyen de 8000 francs. Pour le personnel civil, on considère que le salaire mensuel moyen sera de 10 000 francs :

Coût du personnel d'une armée de volontaires

	Conti- gent	Salaire/ mens.	Mios de fr.
Soldate-e-s de métier et contractuels	10 000	8 000	960
Miliciens-ennes volontaires	40 000		230
Employé-e-s civils	4 000	10 000	480
Total			1 670

Dont coûts pour les miliciens-ennes volontaires (détails)

	Conti- gent	Salaire/ mens.	Mios de fr.
1ère année, formation de base 4mois	2500	4000	40
Chaque deux ans CR de 1mois (6x)	2500	5000	75
Deux engagements de 6 mois	1200	8000	115
Total			230

Les autres frais d'exploitation vont baisser de manière considérable en raison des économies causées par un bien moindre besoin en terrains, par un haut degré de centralisation et par un équipement plus simple et homogène. D'un autre côté, il faudra compter avec des dépenses non négligeables pour un nouveau type d'exercices et d'engagements et le développement de certaines missions. Il s'agit de prévoir en chiffres ronds 450 millions de francs à cet effet. Il reste encore 880 millions de francs pour les investissements, soit pas énormément moins en chiffres

absolus que ce que prévoit le Conseil fédéral pour les dépenses d'équipement dans le budget 2009 (1 053 mios de fr.). Telle que prévue ici, cette armée de volontaires arrive à une part remarquable d'investissements de l'ordre de 30%, soit nettement plus qu'armée XXI en 2009 (23%). L'armée de volontaire consacre ainsi le double en moyens d'investissements par soldat-e-s que ne le fait armée XXI.¹⁷ Le modèle d'armée préconisé par le PS permet ainsi un degré de modernisation et de technologie bien plus important qu'armée XXI, qui en raison des distorsions découlant de l'obligation générale de servir a beaucoup trop de soldats (*"overmaned"*) tout en étant nettement sous-capitalisée.

Certes, il ne sera peut-être pas facile de recruter suffisamment de soldats contractuels motivés et suffisamment qualifiés. À côté de l'incitation salariale qui devrait bien fonctionner, il s'agit encore de savoir de quelle manière le marché du travail civil va apprécier les qualifications acquises par un soldat-e contractuel durant son service militaire. Dans la mesure où la formation militaire peut être aménagée de manière à servir également au marché du travail civil, il sera alors possible de faire d'une seule pierre jusqu'à trois coups : le recrutement de soldat-e-s contractuels se simplifie, car il y a la perspective d'acquérir au service militaire des qualifications qu'on pourra utiliser sa vie durant ; deuxièmement, on minimise ainsi l'effet non désiré d'une militarisation de la société ; troisièmement, on élimine les problèmes de retour à la vie civile. Dans toutes les armées composées de soldat-e-s contractuels il y a un champ de tension entre les besoins personnels et les besoins militaires en matière de formation. Si la formation dispensée par l'armée tient suffisamment compte des besoins civils, toute une série de problèmes liés à ce type d'armée se résolvent d'eux-mêmes.

Le problème central de toutes les armées de soldat-e-s contractuels reste l'incertitude du recrutement. En Italie, il semble qu'il y a eu beaucoup plus de femmes qui se sont annoncées pour faire du service militaire que d'hommes, mais dans l'ensemble, un nombre suffisant. La Belgique n'offre qu'un salaire annuel de moins de 40000 francs si bien que s'annonce surtout des gens insuffisamment qualifiés, chômeurs de longue date ou socialement défavorisés. Ces derniers apportent avec eux à l'armée tous leurs problèmes et ceci n'empêche pas ce pays de ne pas atteindre les contingents de soldat-e-s fixés. Aux USA c'est en 1973 qu'on a passé du service militaire obligatoire à une armée de volontaires et il a fallu au départ lutter contre une surreprésentation des classes sociales défavorisées. Cette situation s'est depuis corrigée.

Les coûts esquissés ici de 3 milliards de francs correspondent à une très ancienne exigence du PS en cette matière. À l'époque, avec son initiative en faveur d'une redistribution des dépenses, le PS exigeait qu'on réduise de moitié dans les dix ans suivant l'acceptation de l'initiative les dépenses pour la défense nationale en prenant comme référence l'année 1987, dernière année de la guerre froide. C'est en 2000 qu'on vota sur cette initiative. Si elle avait été acceptée, il aurait fallu diminuer les dépenses de moitié d'ici 2010. Les dépenses pour la défense nationale n'auraient alors pas dû dépasser les 3,5 milliards de francs par an (compte tenu du renchérissement, donc valeur 2008). Le dernier plan financier prévoit toutefois 5 milliards de francs en 2010 (compte tenu du renchérissement), soit les 1,4 milliards que réclamait l'initiative comme baisse.

¹⁷ Armée XXI a à disposition en 2009 8 875 francs par soldat. Une armée de volontaire aurait le double soit 17 600 fr.

Coûts budgétaires de la défense nationale 2008 – 2012

	B 2008	B 2009	P 2010	P 2011	P 2012
Défense nationale	4550	4585	5007	4816	4889
Défense nationale militaire	4453	4487	4906	4715	4787
Coopération nationale de sécurité	97	98	101	101	102

Source : Conseil fédéral, Plan financier, 20. 8. 2008.

On voit que l'affirmation toujours répétée selon laquelle l'exigence de l'initiative sur la nouvelle répartition des dépenses serait satisfaite dans l'intervalle ne correspond pas à la réalité. On ne peut parler d'une diminution de moitié des dépenses pour la défense nationale que si l'on se base exclusivement sur le rapport entre l'année record 1990 et l'année de la plus faible dépense jusqu'à ce jour, soit 2006. Compte tenu du renchérissement, on peut admettre que les dépenses de défense nationale sont alors tombées à 55% de ce qu'elles étaient. Mais elles ont augmenté de nouveau fortement depuis. Ceci est dû notamment à des dépenses supplémentaires de logistique et aussi au projet d'acquisition de nouveaux avions de combat.

Dans le cas d'une armée fondée sur le service militaire obligatoire, il faut toujours garder à l'esprit que les coûts budgétaires ne représentent en fait que la moitié des coûts considérés sous un angle d'économie publique. En effet, un soldat soumis au service militaire obligatoire n'est un soldat bon marché que du point de vue budgétaire ; du point de vue économique, il faut tenir compte du fait que ce soldat pourrait être bien plus productif à son poste habituel de travail civil qu'il ne l'est durant ses périodes de service militaire, où il atteint au mieux la productivité d'un stagiaire.

Le service militaire obligatoire incite ainsi à des conclusions fausses, à savoir que le travail serait bon marché à acquérir, ce qui conduit à le gaspiller par centaines de milliers de francs par simple méconnaissance de ce facteur de production important. C'est ainsi par exemple que pour la caisse fédérale, il est aujourd'hui rationnel d'engager des soldats de milice mal formés à la mission de police de sécurité devant les ambassades de pays étrangers – tout en étant vraisemblablement hautement qualifiés dans leur emploi civil –, alors que d'un point de vue économique c'est totalement inefficent.

En cas de suppression du service militaire obligatoire, on verra cesser ces coûts économiques qui proviennent notamment des soldats les plus âgés et des cadres du système de milice. En passant à une armée de volontaires, l'économie publique se voit déchargée de coûts pour un montant de l'ordre de 3 milliards de francs. C'est un gain de qualité pour la place économique suisse. En tenant compte des coûts économiques, on peut dire que les coûts de l'armée se réduiront d'un bon tiers par rapport à aujourd'hui.

b) Une capacité renforcée de modernisation

Ce n'est qu'en réduisant le contingent des soldats que les dépenses d'exploitation et d'investissement pourront retrouver un équilibre et que l'armée pourra maintenir et renforcer sa capacité de modernisation. Comme le souligne clairement le Masterplan 2008 sur les forces d'engagement et le développement de l'entreprise de 2008 à 2015, l'évolution d'armée XXI telle qu'elle a été prévue à ce jour « n'est pas réalisable financièrement et dans le domaine du personnel ». Ce rapport interne précise encore que l'exploitation de l'armée coûte si cher qu'il manque l'argent pour procéder à des investissements. Il en résulte que celle-ci ne pourra pas assumer sa mission pendant des années encore. Un fonctionnement minimal exigerait dès 2009 qu'on transfère chaque année entre 160 et 180 millions de francs du budget des investisse-

ments à l'entretien et à l'exploitation. Si l'on entend conserver la capacité de modernisation de l'armée, on doit impérativement se résoudre à en diminuer massivement les effectifs.

Avec le modèle d'armée proposé par le PS, les investissements par soldat-e et le degré de modernisation augmentent tous deux fortement par rapport au modèle désuet d'armée XXI, et malgré ça, on économise toute une série de coûts. Le besoin en équipement se définit directement à partir de la mission de l'armée. En abandonnant l'idéologie de la défense nationale autonome dans une guerre européenne symétrique, il est possible de baisser sensiblement le degré de mécanisation et de renoncer à d'immenses stocks de munitions. Un armement réduit permet également de faire des économies substantielles, tout comme le secteur des blindés et l'abandon du combat air-sol. Grâce au modèle d'armée esquissé par le PS, qui est axé sur les missions en relation avec les vrais risques d'aujourd'hui, on arrive à faire baisser les dépenses militaires de la Suisse de manière considérable.

c) Une meilleure utilisation des conditions du marché

Les procédures d'acquisition d'équipement et d'armement doivent être mieux orientées par rapport au marché. Il s'agit donc de renoncer à :

1. des exigences spéciales typiquement suisses et inhabituelles au plan international (en finir avec ce que l'on nomme l'« helvétisation ») ;
2. l'exclusion des fournisseurs étrangers qui permet à des entreprises suisses de décrocher le marché malgré un mauvais rapport qualité/prix-service (plus de « protection du patrimoine » lors des acquisitions) ;
3. aux commandes/affaires compensatoires chères et dommageables en terme d'économie publique (ne pas récidiver avec des contre-affaires imposées par les États).

Aujourd'hui déjà, la Suisse est hautement dépendante de ses importations de matériel de guerre. L'idée qu'une forte industrie nationale d'armement permettrait de résister plus longtemps en cas de guerre est irréaliste. Même en consentant les plus grands efforts à cet effet, les conditions cadre actuelles font que la Suisse ne sera jamais en mesure de produire elle-même sans aucune importation toute la palette de l'armement dont elle aurait besoin, ni financièrement, ni au plan industriel. Sous l'angle de la politique étrangère, ce n'est pas non plus un objectif souhaitable de s'écarter des États européens amis qui nous entourent. En s'orientant mieux d'après le marché international, dans un esprit de politique d'acquisitions d'armement basée sur la coopération internationale, il est possible de réaliser des économies substantielles. Le PS exige qu'on se fixe enfin cet objectif et qu'on renonce définitivement à l'avenir à des actions insensées de « protection du patrimoine », soit au plan de la politique industrielle, soit sur celui de la politique militaire, comme ce fut par exemple le cas avec la dernière acquisition de l'avion Pilatus PC-21 (programme d'armement 06).

«Pour les entreprises qui bénéficient systématiquement de commandes de compensation et qui elles-mêmes aussi doivent s'y soumettre, les effets sont très néfastes sur le long terme : leur éloignement des lois du marché fait qu'elles réalisent souvent trop tard quand un de leur produit ou de leurs moyens de production n'est plus au goût du jour, ce qui les conduit inévitablement à une perte de capacité concurrentielle au plan international.»¹⁸ C'est ce que prétendait

¹⁸ Conseil fédéral, dans la réponse au postulat Yvette Jaggi (85.498), 20 juin 1985 « Commandes compensatoires », reproduit dans l'annexe 9 au Rapport 86.002 sur la politique économique extérieure 85/1+2, 15 janvier 1986, in: FF 1986 I, p. 616–628, <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/showDoc.do>. Cf. Bulletin officiel du Conseil national, 1986, p. 238ss.

le Conseil fédéral lui-même il y a de nombreuses années en répondant à une intervention parlementaire socialiste. Ceci ne l'a pourtant pas empêché ces dernières années de tenir dur comme fer au principe selon lequel on décroche l'adhésion et on fait passer politiquement des acquisitions militaires importantes et chères rien qu'en prévoyant de coûteuses commandes de compensation. Or, tout bon économiste sait que les interventions bureaucratiques et massives sur un marché comme le sont les commandes compensatoires produisent surtout de la corruption, de l'inefficience et une perte de capacité concurrentielle. Malheureusement, bien qu'il ait insisté sur le fait que le Conseil fédéral devait à l'avenir renoncer aux commandes compensatoires, le PS n'a pas connu le succès à la commission de politique de sécurité du Conseil national. Si les bourgeois parlent beaucoup de loi du marché le dimanche, la semaine, ils préfèrent l'interventionnisme coûteux.

d) Plus de compatibilité avec l'environnement

En devenant beaucoup plus modeste dans son ampleur et en se restructurant dans le sens indiqué ci-dessus, l'armée deviendra aussi beaucoup plus compatible avec l'environnement. Certes, ces dernières quinze années en Suisse, le nombre de places d'armes, de tir et d'aviation militaire a nettement baissé. Et puis, en partie du moins, on a mieux appliqué les critères écologiques usuels pour décider quels étaient les endroits à abandonner et quels étaient ceux à maintenir. Toutefois, il y a encore le plus souvent dans les plans d'affectation militaires un trop grand poids donné à des exigences militaires et tactiques obsolètes et à des considérations de pure logique commerciale, au détriment de critères écologiques et culturels.

Il faut donc encore accroître l'importance de la prise en compte des richesses naturelles d'un lieu s'agissant des places d'armes, de tir et d'aviation militaire, et édicter des prescriptions plus contraignantes dans l'optique de la durée des atteintes et des mesures concrètes à réaliser. On doit pouvoir disposer d'ici 2010 au plus tard de l'inventaire des richesses naturelles de manière à pouvoir alors édicter des mesures d'accompagnement impératives assorties d'un monitoring et d'un controlling appropriés.

Des régions comme le Parc naturel, les hauts et bas marais, les aulnaies d'importance nationales ne doivent plus être mises à la disposition des cours de formation militaire et doivent être radiées des plans d'affectation militaires comme étant des zones interdites absolues. Parallèlement, il faut exclure davantage de zones de détente au sens de la législation sur l'aviation (article 8, alinéa 4) et y interdire la formation militaire.

Il est vrai que les activités militaires avec un impact sur le territoire font l'objet de concertations préalables régulières en matière d'aménagement du territoire et de protection de la nature, du paysage et de l'environnement. Mais aux côtés des offices spécialisés des cantons, il faudrait aussi inviter les organisations non gouvernementales concernées par les matières en discussion, car celles-ci disposent aussi de spécialistes de la protection du paysage, de la nature et de l'environnement.

Enfin, dans les régions bordant un aérodrome militaire, il faudra tenir compte beaucoup mieux que par le passé du besoin qu'ont la population concernée et la branche du tourisme d'être protégées contre le bruit.

e) Les diminutions de personnel au DDPS et dans l'armée doivent être supportables pour les personnes et les régions touchées

Le processus de restructuration et de diminution du personnel au sein de l'armée a touché des milliers d'employé-e-s dans leur existence professionnelle depuis le début des années 90. Le PS a toujours insisté pour qu'on pratique une politique active de reconversion professionnelle, c.-à-

d. une conduite politique de cette restructuration qui intègre les éléments sociaux, écologiques et économiques et qui prévoit des mesures de compensation pour les personnes et les régions touchées. Pendant des années, le DDPS a prétendu qu'une véritable reconversion professionnelle était impossible. L'exemple donné par certaines régions comme le canton de Berne, notamment à Thoun, montre cependant qu'on peut réussir une bonne politique en la matière. Même la RUAG réalise aujourd'hui 36% de son chiffre d'affaires sur les marchés civils. En d'autres endroits, la reconversion a été freinée en raison de résistances découlant de comportements de nature essentiellement idéologique. Il est important de tirer les conclusions qui s'imposent des expériences faites à ce jour. Il faut pour cela procéder à une analyse globale des restructurations qui ont eu lieu jusqu'ici dans le secteur militaire et faire une évaluation des expériences réalisées avec les reconversions, en particulier dans les secteurs ayant trait aux lieux touchés et à la restructuration des tâches administratives. Cette évaluation fournira des données précieuses pour les prochaines mesures de diminution de personnel et de restructuration. Les coûts des plans sociaux doivent être mis en perspective avec un marché actif du travail et la politique régionale.

6. Conclusion

Pour le PS Suisse: il n'est pas satisfaisant de maintenir une armée surdimensionnée en se contentant de phases d'adaptation limitées. Quiconque décide aujourd'hui que la Suisse doit continuer à disposer d'une armée devrait fonder cette décision sur un mandat pour l'armée et une structure de celle-ci qui soient à même de se conformer aux véritables exigences en matière de paix et de sécurité. Que ces exigences ne correspondent plus aujourd'hui au cas traditionnel de la défense du territoire est certes réjouissant. Mais le fait qu'existent aussi, en parallèle et dans une mesure croissante, des risques non militaires et de nouvelles menaces sans liens avec le territoire exige une réflexion politique active pour l'aménagement d'une politique de la paix et de la sécurité axée sur l'avenir et cohérente.

Le présent papier de réflexion sur un concept est une offre du PS Suisse pour contribuer à la suite du développement de l'Armée suisse. Il précise dans quelle direction la réduction et la transformation de l'armée doivent aller. On ouvrirait davantage les perspectives en s'attaquant à ce nouveau concept et en répondant aux vraies questions en matière de paix et de sécurité, plutôt que de se camper dans des débats rétrogrades et virtuels tels que l'UDC en mène.

Annexe

a) Papiers de position du PS sur l'armée

Le PS lie le présent papier à ceux qui l'ont précédé en matière de politique de sécurité et de politique militaire. Les étapes marquantes sont énumérées ici :

« Sicherheitspolitische Optionen und schrittweise Umrüstung » Expertise commanditée par le PS suisse, Peter Hug et Lutz Unterseher, Berne/Bonn 1997.

Pour une politique de paix et de sécurité efficace faisant partie d'une politique extérieure solidaire, document de principe du comité directeur du PS suisse adopté à l'unanimité par le Comité central du parti le 6 juin 1998.

Contribution du PS au renouvellement de la politique de paix et de sécurité de la Suisse au début du 21^{ème} siècle. Publié le 30 juillet 2001 lors d'une conférence de presse du PS suisse.

Politique de paix et de sécurité de la Suisse au début du 21^{ème} siècle. Thèses du PS suisse adoptées le 8 décembre 2001 par l'Assemblée des délégué-e-s du PS suisse à Winterthur.

Pour une réforme qualitative et quantitative de l'armée au lieu de simples adaptations ponctuelle. Concept. Publié le 27 mai 2005 lors d'une conférence de presse du PS suisse.

Pour la promotion de la paix et le redimensionnement à la baisse de l'armée. Plateforme électorale du PS suisse pour les élections fédérales 2007, chapitre 17, adopté les 16 et 17 septembre 2006 par le congrès du PS suisse à Sursee.

b) Interventions parlementaires du PS 2005–2008

1) pour davantage de coopération internationale et de promotion de la paix par l'armée suisse

[07.3354 Ip. Haering Barbara : Accord-cadre entre la Suisse et l'UE pour des opérations de maintien de la paix](#)

[06.3412 Mo. Allemann Evi: Promotion internationale de la paix. Elargissement du mandat de la commission PSO](#)

[06.3290 Mo. Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale: Accord-cadre avec l'UE pour des opérations de paix](#)

[06.3048 Po. Haering Barbara: Risques sécuritaires liés à l'environnement](#)

[05.3609 Po. Haering Barbara: Engagement de la police suisse pour des missions de soutien aux opérations de l'ONU et de l'OSCE en faveur de la paix](#)

[05.1001 A Haering Barbara: De la Cencoop à la Shirbrig](#)

2) pour l'abandon du service militaire obligatoire et pour un nouveau modèle de recrutement

[07.3373 Po. Nordmann Roger : Imputation des jours de service pour les militaires qui s'engagent contractuellement dans l'armée](#)

[06.3865 Mo. Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale: Effectif de l'armée active](#)

[06.3405 Po. Haering Barbara: Service civil facultatif](#)

[06.3295 Po. Haering Barbara: Suspension des obligations militaires](#)

3) pour une aviation adaptée aux vraies menaces et plus conforme à l'environnement

[07.3371 Ip. Widmer Hans: Profil des prestations des Forces aériennes](#)

[07.3155 Mo. Allemann Evi: Bruit du trafic aérien civil et militaire. Egalité de traitement](#)

[07.3097 Mo. Widmer Hans: Modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit](#)

4) contre l'engagement permanent de l'armée à l'intérieur du pays

[07.3039 Mo. Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale: Limitation des effectifs de la Sécurité militaire](#)

[06.3864 Mo. Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale: Abandon du service d'appui de longue durée](#)

[06.3285 Ip. Banga Boris: Sécurité intérieure. Réglementation constitutionnelle et répartition des compétences entre la Confédération et les cantons](#)

5) pour une vraie conduite à l'intérieur de l'armée et pour des perspectives professionnelles correctes ouvertes aux militaires de carrière et aux soldat-e-s contractuels

[05.5291 Fra. Banga Boris: Assurer la relève des officiers de métier. Situation dramatique](#)

[05.3315 Mo. Banga Boris: Perspectives des militaires de carrière et des militaires contractuels](#)

[05.3060 Po. Widmer Hans: Conduite interne de l'armée. Rapport](#)

6) pour un désarmement et un contrôle des armes

[08.3179 Mo. Allemann Evi: Entreprises de sécurité et entreprises militaires privées ayant leur siège en Suisse. Système d'autorisation](#)

[08.3343 Po. Widmer Hans: Engagement de la Suisse en faveur d'un nouveau traité FCE](#)

[07.3888 Mo. Allemann Evi: Ratification du Protocole de l'ONU sur les armes à feu et mise en oeuvre de l'instrument Thalmann](#)

[07.3802 Mo. Widmer Hans: Une zone exempte d'armes nucléaires au coeur de l'Europe](#)

[07.3676 Mo. Widmer Hans: Renforcement du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires](#)

[07.3674 Mo. Widmer Hans: Formation d'inspecteurs en matière d'armes ABC](#)

[05.3657 Po. Gentil Pierre-Alain: traité sur le commerce de l'armement](#)

(et encore de nombreuses autres interventions contre la politique erronée d'exportation de matériel de guerre pratiquée par le Conseil fédéral)

7) pour la protection contre la violence des armes

Pour le paquet d'interventions du PS sur la protection contre la violence des armes 2007/2008 cf. <http://www.sp-ps.ch/fileadmin/downloads/Diverses/Communique/SP-Waffen-Vorstoesse.ok.pdf>

Pour l'initiative „protection contre la violence des armes“ cf. <http://www.protection-armes.ch/index.html>

Coûts budgétaires de la défense nationale 1987 – 2012

Année	Montant nominal des dépenses en francs	Montant 2008 des dépenses en francs
1987	4855	6996
1988	5155	7295
1989	5445	7465
1990	6053	7876
1991	6202	7625
1992	6249	7384
1993	5753	6582
1994	5935	6734
1995	5856	6528
1996	5580	6172
1997	5395	5938
1998	5353	5887
1999	4988	5443
2000	5005	5380
2001	4957	5274
2002	4578	4839
2003	4488	4713
2004	4461	4651
2005	4437	4572
2006	4216	4297
2007	4327	4379
2008	4550	4550
2009	4585	4517
2010	5006	4860
2011	4816	4609
2012	4889	4612

Selon comptes (1987–2007), budgets (2008+2009) et plan financier (2010–2012) ; remarques : la défense nationale inclut : les dépenses du DDPS y compris la protection civile mais sans le sport, plus l'approvisionnement d'économie de guerre et la part des coûts communs des autres départements fédéraux. Pour adapter les montants au prix de 2008, c'est l'indice suisse des prix à la consommation qui a été utilisé.

Etat du personnel de carrière*) au 1.1.2007

Officiers de carrière	1091
Sous-officiers de carrière	1011
Militaires de carrière total	2102
Officiers contractuels	408
Sous-officiers contractuels	597
Soldat-e-s contractuels	20
Militaires contractuels total	1025
Instructeurs	222
Personnel professionnel total	3349

*) sans les officiers spécialistes, sous-officiers spécialistes et soldats spécialistes professionnels
source : Ip. 3727 Fluri, réponse du Conseil fédéral.